

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°35

Juillet-septembre 2024

Médias en question



Humour de Siné mensuel

Table des matières

#PrepuceGate : Guillaume Meurice publie son carnet de bord de la polémique sur Netanyahu.....	3
#UrsulaGate : black-out dans les médias français et désinformation de Politico.....	4
#UrsulaGate – Influences et pressions subies par les médias, les spin doctor.....	10
Derrière le cas de CNews, le consensus néolibéral contre le pluralisme réel.....	15
Europe 1 : une matinale au cœur de la contre-révolution réactionnaire.....	19
Introduction d’Alexandre Penasse à la table ronde Démocratie*.....	29
France Inter coupe le micro à l’écologie et aux luttes.....	32
Purge politique à France Inter.....	35
Radio France : « La Terre au carré » sauvée, l’écologie toujours menacée.....	37
Sur France Info, évitons de parler de Gaza !.....	40
Les nouveaux chiens de guerre.....	42
Morandini-Praud-Hanouna, porte-voix de la fachosphère.....	45
Manuel de manipulations journalistiques par la RTS contre le Dr Louis Fouché.....	47
La RTS voulait flinguer Louis Fouché mais.....	49
Dr Fouché répond[ra] au reportage accusatoire de Cécile Tran-Tien.....	51

#PrepuceGate : Guillaume Meurice publie son carnet de bord de la polémique sur Netanyahou

Dans cet ouvrage [*« Dans l'oreille du cyclone »*], Guillaume Meurice partage ses notes et réflexions sur cette affaire mais se questionne aussi sur la place de l'humour politique en France et le respect de la liberté d'expression... Avec une question récurrente : faut-il céder aux susceptibilités, aux sensibilités, aux chantages, soupçons et instrumentalisation ? *Rencontre.*

Fin octobre 2023, l'humoriste français Guillaume Meurice qui officie sur France Inter se fendait d'un *trait d'humour pour Halloween*, conseillant pour la célébration : le costume de Netanyahou qu'il présentait *« comme une sorte de nazi sans prépuce »*.

L'hilarité est bien présente sur le plateau et dans le public mais la blague commence à faire grand bruit les heures et jours qui suivent, jugée par certains élus, polémistes et éditorialistes comme étant déplacée, scandaleuse, xénophobe... Si l'actualité franco-française est relativement creuse en ce début novembre laissant ainsi une large place médiatique à la moindre polémique, à l'international par contre, la guerre israélo-palestinienne s'intensifie sans qu'aucune nouvelle des otages israéliens ne parvienne aux familles. *Trois semaines après l'attaque du 7 octobre, une partie du monde politique et médiatique français n'est vraisemblablement pas encline à rire de/du tout.*

« Cette blague est extraite d'une chronique dans une émission d'humour. Le contexte est important évidemment. Je trouve qu'il y a beaucoup de malhonnêteté et de paresse intellectuelle aussi dans cette histoire où on sort un extrait décontextualisé. Quand j'écris, je ne me dis pas que ça va peut-être choquer quelqu'un qui va trouver cet extrait-là sur Youtube », explique Guillaume Meurice qui, hier, aujourd'hui et demain, *renonce à s'autocensurer.*

« Je ne dis pas que tout ce que je fais est brillant et mérite d'être entendu. Je peux me tromper, je peux dire de la merde, ça ne me pose pas de problème de le reconnaître. Donc quand j'ai reçu les premiers messages, je me suis dit 'Ah tiens, j'ai peut-être merdé'... Puis en réfléchissant, non, je n'ai pas commis de faute. Au contraire, je considère que j'ai plutôt bien fait mon boulot, j'aurais dû demander une augmentation », s'amuse l'humoriste.

Un interrogatoire policier pour une blague

Bien qu'aucune faute n'ait été commise, *l'affaire fait grand bruit* et s'offre un volet juridique toujours en cours. Largement commentée dans les émissions politiques de droite et extrême droite, *la blague fait également trembler les murs de la direction de France Inter et s'installe dans les débats politiques à l'Assemblée nationale.* En parallèle Guillaume Meurice note sur un coin de table, anecdotes, réflexions et opinions que lui inspire toute cette affaire. *« Je voulais un petit peu expliquer ce qu'il se passait de l'intérieur de moi-même puisque j'étais au centre d'une petite polémique sans que j'intervienne forcément et que j'avais beaucoup de choses à raconter. J'avais pas mal d'anecdotes, certaines assez rigolotes, d'autres un peu moins, et qu'à force qu'on me dise de les noter, je l'ai fait. Quand la convocation à la Police Judiciaire est arrivée, je me suis vraiment dit qu'il faudrait en faire un livre ! »,* explique Guillaume Meurice.

« Dans l'oreille du cyclone » se lit d'une traite et ne manque pas d'humour et de profondeur, l'humoriste revient jour après jour sur les événements ou les non-événements qui ont suivi la diffusion de la blague. Que ce soit pour faire part de son étonnement général et se confier sur les centaines de menaces de morts et le harcèlement qui s'en sont suivis et qui ont surtout touché son entourage, ou que ce soit pour se questionner sur cette époque de plus en plus particulière. *« C'est un petit récit qui remet les choses en perspective. Qu'est-ce que fait la satire politique aujourd'hui en France ? Comment pratiquer cette discipline ? Quels sont les coups de pression ? J'ai essayé que ce soit un peu marrant à lire quand même, ce n'est pas un traité politique ni une thèse, simplement mon point de vue »,* explique l'auteur.

Et de s'interroger sur l'avenir... *« Dans quelques années, peut-être que cet ouvrage brillera par sa banalité, devenu un simple exemple parmi des milliers d'un climat de censure devenu la norme. Peut-être y aura-t-il des sujets à éviter et que tout le monde les évitera. Ou peut-être que ce livre restera un modeste témoignage d'une époque troublée, mais à laquelle on aura su, collectivement, faire face pour éviter le pire ».*

À défaut de se transformer en Madame Irma, Guillaume Meurice reversera les droits d'auteur de l'ouvrage à Médecins du Monde.

Aurore PEIGNOIS (rtbf.be), 11 juin 2024

#UrsulaGate : black-out dans les médias français et désinformation de Politico



Qui ne dit mot consent : Pourquoi Politico et les médias français ne parlent pas du #UrsulaGate. France-Soir, AFP

Les médias étrangers en ont parlé

Avant-hier, LN24, une grande chaîne de TV belge, a interviewé Frédéric Baldan le lobbyiste qui a lancé une plainte pénale contre Ursula von der Leyen avant d'être rejoint par la Pologne et la Hongrie, deux États membres et près de 500 autres plaignants.

Une première pour LN24 qui s'intéresse de près à l'information et à rapporter la réalité à leurs auditeurs. Voyez plutôt :

<https://twitter.com/i/status/1793028074436456520> et <https://twitter.com/i/status/1793014558849671634>

Le 21 mai 2024, le Berliner Zeitung titre : « Ursula von der Leyen doit continuer à trembler : le tribunal reporte l'audience sur Pfizer » – Un tribunal a reporté à décembre une audience sur Pfizer. Martin Sonneborn fait rage – mais est-ce vraiment une bonne nouvelle pour von der Leyen ? Repris immédiatement par un tweet : « On y est ! Les grands médias allemands sont maintenant obligés de parler des plaintes contre von der Leyen ». L'article du Berliner Zeitung rapporte précisément et de manière concise les faits, traduit par France-soir, dont les éléments sont partagés en annexe I.



Le 23 mai 2024, c'est au tour de Die Welt, un grand média allemand, d'aborder le sujet « des allégations graves » dans un article « von der Leyen, le vaccin corona et l'audience reportée ». « La présidente de la Commission européenne aurait négocié secrètement avec un patron pharmaceutique au sujet de l'achat d'un vaccin corona pendant la pandémie ». « Audience reportée après les élections », ajoutent-ils.

Von der Leyen, le vaccin corona et l'audience reportée

À 16h56 | Temps de lecture : 3 minutes

Par Lara Jäkel, Christoph B. Schiltz



En Italie, Roumanie, Espagne, Croatie, Pays-Bas l'information sur l'audience et la conférence de presse a circulé, même si l'on peut déplorer un manque de couverture pour une information aussi importante. À titre de comparaison, le mandat d'arrêt lancé ce 20 mai par le procureur général de Cour Pénale internationale contre Netanyahu, le ministre de la Défense israélien et trois responsables du Hamas a reçu une couverture internationale bien plus appuyée dans les médias.

Omerta dans les médias français avec une couverture quasi inexistante de la plainte visant Ursula von der Leyen, Albert Bourla, Pfizer et BioNtech

Cette semaine, lors de plusieurs réunions et déjeuner en ville, je m'empressais de vérifier si invités et convives étaient au courant de la plainte pénale visant Ursula von der Leyen ainsi que de l'audience du 17 mai à Liège. La grande majorité des personnes ne savaient pas. Et pour cause, en France, dans les médias, c'est silence radio. Cependant, passé la surprise d'apprendre qu'Ursula von der Leyen était non seulement visée par une plainte pénale pour corruption et qu'une audience de règlement avait eu lieu, tous s'interrogent sur les raisons de ce silence. Des échanges de plusieurs heures prirent place, je les renvoyais tous à la conférence de presse tenue par Frédéric Baldan et son avocate Me Diane Protat. Tout y est expliqué dans le détail, les journalistes présents ayant pu poser de nombreuses questions.

Hormis France-Soir, média reconnu par la CPPAP (commission paritaire des agences de presse et publication), les sites Putsch et Tocsin aucun média mainstream français n'a rapporté l'information de manière transparente. Certains ont des articles en gestation ou en cours de revue. Mais, le sujet est « très sensible », explique un journaliste d'une chaîne de télévision avant d'ajouter « c'est un sujet que l'on ne nous encourage pas à aborder » et quand on aborde le sujet en rédaction, la réponse est claire « évite, si tu veux garder ton job ».

Côté AFP, ce n'est pas mieux quand il s'agit de parler du prix honoris causa que l'université de Toulouse a remis à Ursula von der Leyen en 2023, c'est quartier libre et des photos figurent dans la banque de données AFP ! Cependant, pour ce qui est des plaintes visant la présidente de la CE, les réponses vont de « Cela ne fait pas partie de la ligne éditoriale » au silence radio. Circulez, il n'y a rien à voir. Dans un email à l'attention de Fabrice Fries, président de l'AFP, les questions suivantes étaient posées sans qu'aucune réponse ne soit obtenue :

- Pourquoi l'AFP n'a-t-elle pas rapportée la première information qui est pourtant d'intérêt général ? Y a-t-il une décision éditoriale ?
- Pourquoi l'AFP rapporte-t-elle l'information sur le titre Honoris Causa de Mme Von der Leyen et que la plainte pénale n'a pas été rapportée ? ni d'ailleurs la procédure en référé ?
- La charte de déontologie de l'AFP fait état dans son paragraphe de la section ligne directrice « 1) Les journalistes de l'AFP fournissent une couverture exacte, équilibrée et impartiale de l'actualité. » Pourquoi ne pas couvrir cette information qui est exacte ?
- Dans les fondamentaux de cette charte, il est écrit « Les journalistes de l'AFP doivent rapporter les faits avec exactitude et dans leur contexte, dans le souci de la vérité, sans omissions délibérées. Nous

séparons les faits des commentaires, et ne rapportons pas les rumeurs comme des faits. Nous maintenons les critères les plus stricts de vérification. Le titre et le premier paragraphe doivent être étayés par la suite de la dépêche, qui doit contenir les éléments de contexte nécessaires »

- L'information sur les deux plaintes n'est pas une rumeur, un simple appel au département de communication de la cour de justice permet d'en avoir confirmation -
- « Rapporter l'information est notre devoir » Ne serait-il pas de votre devoir de rapporter cette information factuelle sur ces deux plaintes ?

Au lendemain de l'audience, 18 mai 2024, *France-Soir* écrivait que *Marianne s'était essayé à un résumé de l'affaire #UrsulaGate qui présente cependant de nombreux biais d'information. Ceci malgré le fait que Frédéric Baldan avait lui-même informé Marianne de la procédure ! Marianne procédait dans son article à une véritable entorse à l'éthique journalistique en faisant porter à Frédéric Baldan des propos qu'il n'a pas tenus.*

« *Après 1 an de censure, Marianne m'impute des propos jamais tenus. "Il souligne que, d'après les données de l'Institut de santé publique Sciensano, fin 2022, parmi les 40,4 millions de doses de vaccins contre le Covid-19 reçues par la Belgique[...]" (faux) »* peut-on lire dans un tweet de Frédéric Baldan.

Pourquoi Marianne n'a-t-il pas vérifié ces éléments avec le lobbyiste avant publication ? Combien de temps Marianne prendra-t-il pour modifier cet article qui a été contesté par Frédéric Baldan ?



Frédéric BALDAN

Après 1 an de censure, Marianne m'impute des propos jamais tenus. « Il souligne que, d'après les données de l'Institut de santé publique Sciensano, fin 2022, parmi les 40,4 millions de doses de vaccins contre le Covid-19 reçues par la Belgique[...] » (faux)



marianne.net

« Pfizergate » et SMS : tout comprendre à l'affaire qui menace Ursula von der Leyen

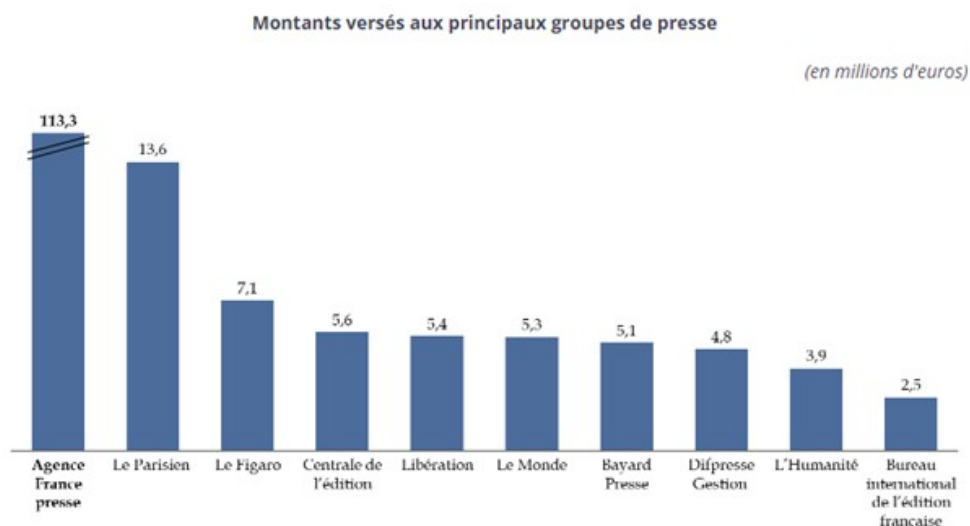
En avril 2021, le *New York Times* révélait que la présidente de la Commission européenne avait négocié directement par SMS avec Albert Bourla, le patron de Pfizer, un contrat de 1,8 milliard de doses...

8:13 AM · 19 mai 2024

Pourquoi les médias français n'en parlent-ils pas ?

Les subventions, une explication logique et le calendrier de leur délivrance.

En France, la quasi-totalité des médias mainstream est subventionnée. Il est donc logique de chercher côté subventions et aides aux médias. Le rapport du Sénat d'octobre 2023 fait état que pour le projet de loi de finance 2024, 377,7 M€ seront versés en autorisation d'engagements (AE) et 376,7 M€ en crédit de paiement (CP). Soit un petit pactole de quelque 754 M€ à se partager. L'AFP en tête avec 113,3 M€. Le Monde a perçu en 2023 5,3 M€. En 2022, leur résultat net avant impôts était de 2,3 M€ pour 3,7 M€ de subventions accordées. Sans les subventions, *Le Monde aurait été en perte de 1,4 M€ (2,3 – 3,7 M€)*. Il y a donc une dépendance aux subventions évidentes.



Source : commission des finances d'après les réponses au questionnaire budgétaire

Pour la presse écrite, le FSDP (fonds stratégique pour le développement de la presse) a lancé les candidatures à projet le 14 février 2024 avec la date du comité le... 30 mai 2024. Un analyste du secteur qui connaît bien le process et les rédactions déclare sans hésiter « à sept jours du comité, il est clair qu'ils ne prendront pas un risque d'avoir une décision négative en traitant d'un sujet si sensible, les médias dépendent tellement de leurs subventions pour survivre ».

Calendrier prévisionnel FSDP 2024

	Jan-24	Fév-24	Mar-24	Avr-24	Mai-24	Juin-24	Juil-24	Août-24	Sept-24	Oct-24
Comités FSDP										
1 ^{er} comité		01-fév								
2 ^{ème} comité		14-fév			30-mai					
3 ^{ème} comité							05-juil			10-oct

Date limite de dépôt FSDP	Date du comité FSDP
20-oct-23	01-fév-24
14-fév-24	30-mai-24
05-juil-24	10-oct-24

Et pour les médias télévisés ce n'est pas mieux, il suffit de regarder ce qui est arrivé à CNews pour la réattribution de sa licence. Un journaliste ancien de France TV et de TFI explique, après avoir longuement évoqué la problématique de l'omerta et de la censure de l'information sur la plainte visant von der Leyen, « en France, c'est simple, on peut parler de tout sauf de ce qui fâche le ministre ou le gouvernement ».

L'éthique politique ainsi que l'éthique journalistique en question

L'absence de couverture des médias mainstream se fait donc violemment sentir.

La proximité des élections européennes et la peur de froisser le gouvernement en période d'attribution de subventions pousseraient donc les médias à l'auto censure. Ils ne parlent donc pas de cette affaire qui fragiliserait la candidature d'Ursula von der Leyen au point qu'elle puisse être empêchée de se présenter à sa propre succession ?

Une autre possibilité pourrait être liée au fait que, dans le paysage politique français, il n'existe plus de différences entre la gauche et la droite sur l'agenda fédéraliste européen. Poussé quoiqu'il en coûte à grand

renfort de médias, l'est-il au risque de trahir l'éthique journalistique (dire la vérité quoiqu'il en coûte pour le journaliste) et le droit fondamental des français d'être dûment informés ?

Lors du scandale de la commission Santer, les commissaires européens ont fini par démissionner et par suite un code de conduite a été créé afin de régir l'éthique et le rôle des commissaires. Il s'impose donc aux commissaires européens et il serait temps que ces derniers se l'appliquent. Du fait de l'affaire pénale en cours, une pétition exigeant la démission d'Ursula von der Leyen et de tous les commissaires a d'ailleurs été reçue par le secrétariat général du Parlement européen. Cela permettrait la bonne tenue de ce procès dont France-Soir a decrypté les liens de subordination incestueux entre le parquet européen et la présidente de la Commission.

Cependant, le rôle des médias est plus que problématique pour que l'information atteigne le grand public. Il y a donc un double problème : parler de l'affaire, mais en parler de manière factuelle et objective. Rappelons que le 1^{er} avril, Politico titrait de manière délictueuse « l'EPPO a repris l'enquête », alors que les journalistes savaient pertinemment que c'était faux. Ce site conçu comme « un ami critique » des institutions bruxelloises démontre bien le partisanisme qui s'apparente plus à une agence de communication qu'à un média, le devoir de la presse étant de représenter le 4^e pouvoir. Il existe donc une collusion entre Politico et les européistes fédéralistes convaincus : Politico serait prêt à publier de fausses informations contribuant à désinformer le public. Notamment quand ces fausses informations sont reprises par les médias mainstream Français.

Contactés par France-Soir, pour savoir si Elisa Braun, Carlo Martuscelli de Politico comptaient corriger les fausses informations, de leur article du premier avril, tel que le prévoit la charte de Munich en son devoir n°six « rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte », Politico n'a à ce jour pas répondu.

Comme dit le dicton, « qui ne dit mot consent ». Il devient donc évident que le rôle de ce genre de médias n'est pas d'informer, mais de propager une information quoiqu'il en coûte aux lecteurs au risque de désinformer.

Dans l'affaire #UrsulaGate, la réalité c'est :

- Non, l'EPPO n'a pas repris l'enquête
- Oui, la Pologne est bien présente dans la plainte
- Le juge belge peut donc continuer son enquête

Par conséquent, Politico désinforme ses lecteurs, tout comme les médias qui ont relayé cet article. Omerta, censure et désinformation du pareil au même.

Annexes

(1) Email envoyé à Politico par France-Soir

Chers Messieurs,

Suite à l'audience à Liège du 17 mai 2024 et à la conférence de presse, j'ai constaté que Politico n'a pas couvert les informations relatives à l'audience.

Au cours de l'audience, il a été confirmé que

- *le Parquet européen n'avait pas repris l'affaire comme vous l'avez indiqué dans votre article du 1er avril*
- *La Pologne figurait dans la plainte, car elle a été confirmée dans son intégralité par ses avocats*

Comme l'information que vous avez publiée dans votre article du 1er avril 2024 était fausse, malgré le fait que vous ayez été informé que ces informations étaient erronées, avez-vous l'intention de corriger l'information comme c'est votre devoir en tant que journalistes dans le respect de la charte du journalisme de Munich ?

Enfin, avez-vous l'intention de publier une déclaration pour corriger le fait que vous avez appris que la Pologne et la Hongrie étaient parties à l'affaire suite à la lecture d'un article de FranceSoir daté des 17 et 18 mars 2024 que Frédéric Baldan et Diane Protat vous ont tous deux envoyé ? Ils vous ont tous les deux informés que c'était francesoir.fr qui avait fait l'enquête et malgré cela, vous ne nous avez pas cités.

ANNEXE (2) Article du Berliner Zeitung traduit

« En avril 2023, Frédéric Baldan, lobbyiste belge spécialisé dans les relations commerciales entre la Chine et l'UE, a porté plainte contre von der Leyen auprès d'un juge de Liège, l'accusant d'usurpation de pouvoirs officiels, de destruction de documents publics, de poursuite d'intérêts illégaux et d'avoir commis des actes de corruption.

La plainte concerne les négociations sur le troisième accord d'achat de vaccins de mai 2021, qui a été négocié par SMS entre von der Leyen et le PDG de Pfizer, Albert Bourla. Il s'agit d'un accord d'un milliard de dollars dont les détails sont totalement inconnus. le public. Le président de la Commission européenne n'a fourni aucune information ni au Médiateur européen ni à la Cour des comptes européenne.

Le lobbyiste belge estime que la manière dont ces négociations se sont déroulées a porté atteinte aux finances publiques de son pays et à la confiance dans les institutions européennes. Il souhaitait que les autorités belges enquêtent. Cependant, le 14 octobre 2022, le Parquet européen avait déjà confirmé avoir reçu « un nombre exceptionnellement élevé de rapports et de plaintes » selon lesquels « il devrait enquêter sur l'acquisition de vaccins contre le Covid-19 dans l'Union européenne ». L'autorité ne souhaite pas pour l'instant publier davantage de détails sur les enquêtes en cours « afin de ne pas compromettre leurs résultats ».

En mai 2023, selon le Parquet européen, le parquet régional de Liège a transmis une copie des plaintes du lobbyiste déposées au juge d'instruction, comme le prévoit le procès pénal belge. Le Parquet européen a conclu « que les plaintes concernent des faits relevant de sa compétence matérielle ». Il appartient donc désormais au Parquet européen "en tant que parquet compétent de se prononcer sur la légalité des plaintes déposées auprès du juge d'instruction de Liège".

Les avocats du plaignant voient la situation différemment : Ursula von der Leyen a explicitement déclaré lors d'une table ronde publique sur les élections européennes que les vaccins avaient été achetés avec des fonds des États membres de l'UE. Le Parquet européen n'est formellement responsable que des fautes concernant les fonds du budget de l'UE. Baldan et son avocat ont déclaré samedi lors d'une conférence de presse que le Parquet européen les avait empêchés d'exercer leurs droits.

Le tribunal a reporté l'audience vendredi pour donner aux parties l'occasion de discuter des questions de compétence et de la levée de l'immunité de von der Leyen. Lors de leur conférence de presse, les plaignants ont estimé que von der Leyen ne pouvait pas invoquer une immunité personnelle totale parce qu'elle n'avait pas été élue à ce poste. Au mieux, elle bénéficie d'une « immunité fonctionnelle », ce qui signifie qu'elle n'est protégée contre les poursuites que si elle a mené des actions dans le cadre de sa fonction définie de présidente de la Commission.

Vendredi, la Chambre du Conseil n'a rendu aucune décision. Il faudra encore plusieurs mois avant de savoir clairement qui est responsable de l'enquête sur cette affaire. Cela signifie qu'aucune procédure judiciaire contre von der Leyen n'est attendue avant les élections européennes ou pendant la période pendant laquelle le Conseil nommera un nouveau président. Le député européen Martin Sonneborn du parti Die a déclaré au Berliner Zeitung : « Les élections européennes ont déjà été suffisamment délégitimées, dont le résultat, à savoir un nouveau mandat pour la présidente de la Commission von der Leyen, est déjà aussi certain que les résultats des élections en Russie ou en Chine seront encore davantage délégitimés par cette décision. »

Sonneborn ne comprend notamment pas pourquoi l'enquête dure si longtemps : « Pourquoi le Parquet européen, qui dépend du commissaire à la justice Didier Reynders et du président de la Commission von der Leyen, a-t-il besoin d'un an et demi pour rechercher von der Leyen dans le bâtiment de la Commission et utiliser son téléphone portable professionnel ? Pour avoir accès aux SMS de Pfizer, Reynders lui-même est également "au centre d'une affaire valant des milliards dans laquelle des parties importantes des avoirs de l'État libyen ont été gelés" dans les banques belges, ils ont disparu sans laisser de trace. »

Sonneborn a déclaré que lorsque le Parquet européen nouvellement créé a montré un intérêt accru pour reprendre le cas de von der Leyen, il y a un an et demi, il avait encore espéré "que nos soupçons immédiats étaient qu'elle usurperait l'enquête uniquement afin de la maintenir jusqu'à ce qu'elle soit retardée". Les élections européennes ne seraient pas fondées. » Au lieu de cela, le Parquet européen semble être apparu comme « une autre organisation qui n'a pas à l'esprit les intérêts des citoyens, mais plutôt la protection des fonctionnaires de l'UE contre leur responsabilité démocratique ». Plusieurs États, parlementaires et environ 500 citoyens se sont désormais joints au procès contre von der Leyen. Le « seul espoir » du parti Le parti s'appuie désormais « sur le juge belge Frédéric Frenay, qui a agi avec obstination et succès dans des procédures de corruption dans le passé et qui a été expressément sommé par le tribunal de Liège de poursuivre ses investigations ».

Mais à première vue, ce n'est qu'une bonne nouvelle pour l'homme politique allemand. Frédéric Baldan a déclaré lors de la conférence de presse que von der Leyen ne pourrait pas à nouveau diriger la Commission européenne dans ces circonstances, car le processus s'éterniserait jusqu'en 2025 et von der Leyen serait par conséquent altérée dans l'exercice de ses fonctions.

Selon Euronews, le Parquet européen a actuellement 1927 enquêtes en cours en relation avec les vaccins et a indirectement confirmé au site Internet que les enquêtes se poursuivent : il ne veut pas « compromettre » les enquêtes. Il n'est pas clair si les Belges continueront également à enquêter et si les détails de l'enquête divulgueront dans les mois à venir. »

Xavier AZALBERT, France-Soir, publié le 24 mai 2024

#UrsulaGate – Influences et pressions subies par les médias, les spin doctor

Paradoxalement, plus un sujet est brûlant, plus il est important de prendre le temps de la réflexion avant d'en parler. Cette maxime empreinte de prudence et de bon sens s'applique, notamment quand il s'agit de parler des conflits, afin d'éviter de réagir à chaud. En Europe, un conflit est en cours, celui de l'information puisque de nombreux médias semblent refuser de parler de *la plainte pour corruption qui vise Ursula von der Leyen*, la présidente de la Commission européenne (CE). Un silence assourdissant entre omerta et censure qui a été évoqué à plusieurs reprises dans les articles de *France-Soir*.

Les dix devoirs de la charte

Chaque journaliste doit :

1. Respecter la **vérité**, **quelles qu'en puissent être les conséquences** pour lui-même, et ce, **en raison du droit** que le public a **de connaître la vérité**.
2. Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.
3. Publier seulement **les informations dont l'origine est connue** ou **les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent** ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents.
4. Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
5. S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
6. **Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte**.
7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
8. S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
9. Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs.
10. Refuser toute pression et n'accepter de directives rédactionnelles que des responsables de la rédaction.

L'autocensure, au sein des rédactions, a été décrite dans l'article, black-out dans les médias français et désinformation de Politico. Black-out, car aucun des médias mainstream français *n'a réellement parlé de l'affaire pénale visant Ursula von der Leyen*, la présidente de la CE. Les rares médias à l'image de Cnews qui en ont parlé se sont fondés sur des *informations fausses* rapportées dans un article de Politico le 1^{er} avril 2024. Il importe donc de porter *autant attention sur le contenu* que sur le contenant puisque les deux contribuent à la désinformation. Interpellés par *France-Soir*, le 21 mai 2024, Politico n'a toujours pas *modifié* ou *rectifié* son article, violant ainsi le devoir numéro 1, 3 et 6 de la charte d'éthique des journalistes dite de Munich. Pas plus qu'ils n'ont parlé de l'audience du 17 mai 2024 à Liège, contribuant par conséquent à la non-information de millions d'électeurs européens. Dans les faits, c'est comme si l'information de la tenue d'une audience, de la conférence de presse et des conséquences n'existaient pas chez Politico ! Et, par ricochet, dans les autres médias mainstream.

Quelle en est la cause ? Ou plutôt les causes ?

Les diverses causes possibles, omerta et censure, étaient passées en revue dans un article précédent. Cependant, de nouveaux éléments sont à prendre en considération : entre *désinformation maladroite* et *intentionnelle*, *influence* et *ingérence*, tout y passe.

Afin de *masquer* ou de *ne pas évoquer le réel mérite de la plainte*, certains recourent aux techniques de *détournement d'attention* ou à la désinformation. Par exemple, François Asselineau a déclaré maladroitement dans une vidéo, avoir rencontré, sans se souvenir de son nom, Frédéric Baldan (plaignant principal dans la plainte contre von der Leyen). Il fut immédiatement contredit par Frédéric Baldan lui-même dans un tweet.



Frédéric BALDAN

Pour ma part, j'ai rencontré les autres plaignants le jour de l'audience. Je n'ai jamais rencontré F. Asselineau. Je ne fais pas de politique, encore moins française. Libre à chacun de se joindre à la cause s'il s'estime victime. Les droits fondamentaux sont les mêmes pour tous.



Xavier Azalbert

Extrait de la conférence de presse de @BaldanFrederic et Me Protat du 18 mai 2024 : FB : « Les droits fondamentaux sont pour tout le monde ». DP : « La vraie question : tous les partis politiques qui n'ont pas demandé la transparence sur les contrats ?... et qui ont refusé la...



11:50 AM · 25 mai 2024

Le problème en soi n'est pas qu'il y ait eu rencontre ou pas, mais que les auditeurs aient l'impression que « la justice belge ne verrait pas d'un bon œil l'intervention des partis politiques ». Frédéric Baldan, qui a déposé sa plainte mettant en cause Ursula von der Leyen, pour usurpation de titres, destructions de documents, prise illégale d'intérêt et corruption auprès du juge d'instruction Frenay, a bien été rejoint par deux partis politiques (Les Patriotes et Vivant OestBelgium) ainsi que la Pologne et la Hongrie, et plus de 460 navigants ! L'intervention des partis politiques ne semble jamais avoir été un problème pour la justice belge et le juge Frenay.

En période de campagne électorale, les Français sont habitués aux sorties en tous genres des politiques, qui essaient de tirer la couverture à eux d'une manière ou d'une autre. D'ailleurs, les « officines » de fact checking créés pour « factchecker (vérifier) les dires des politiques en 2015 », rappelait Fabrice Fries PDG de l'AFP, ne se sont pas empressées de vérifier l'information délivrée par François Asselineau ! Pas plus qu'elles n'ont vérifié les dires d'Ursula von der Leyen sur de possibles ingérences étrangères dans les élections ou même les déclarations de son avocat Me Masset qui indique que les plaintes « émanent d'antivax ». Me Masset vise-t-il aussi la Pologne et la Hongrie, deux États membres engagés à acheter un nombre faramineux de doses de vaccins ? Me Masset n'a pas daigné se rendre disponible pour répondre à cette question.

En sus, alors qu'elle est financée par des deniers publics, l'AFP n'a pas rapporté l'information de la plainte pénale visant Ursula von der Leyen ! L'un explique donc l'autre. Vérifier cette information reviendrait à donner de la visibilité à l'information principale : la plainte pénale visant la présidente de la CE ! Ceci ne fait visiblement pas partie de la ligne éditoriale de l'AFP qui choisit paradoxalement de rapporter le prix honoris causa reçu par von der Leyen de l'Université de Toulouse ! Mais, alors pourquoi l'AFP parle-t-elle des plaintes visant Éric Dupond-Moretti ? Cerise sur le gâteau ou information connexe, Fabrizia Benini, l'épouse de Fabrice Fries est haute fonctionnaire à la CE à la Direction générale des réseaux de communication du contenu. Un deux poids deux mesures, qui reflète l'absence de poids médiatique donné à cette information importante. Une sorte de soutien à la campagne d'Ursula von der Leyen à sa réélection. La république des copains de l'information se profile.

Pression et désinformation

Ce sujet devient plus embêtant quand il y a pression et désinformation sur les réseaux sociaux, afin

d'accaparer un petit territoire médiatique. Ces approches sont autant à condamner que les basses manœuvres politiciennes. Une illustration de la guerre de l'information où tous les coups semblent permis. Voyons plutôt ce que l'on dit à propos de *France-Soir* sur une prétendue influence étrangère, russe ou chinoise, au choix en fonction des détracteurs ! Ces nouveaux arguments à la mode dans les cénacles politiques. À ce sujet, la présidente de la CE a évoqué cela lors de son interview chez *Politico* avec les autres candidats sur la position de la Hongrie : ingérence d'une puissance étrangère dans les élections ou les affaires de l'UE !

Ce type d'accusation non étayée représente un argument d'autorité. Ceux qui en font usage pratiquent couramment l'inversion accusatoire ou l'inversion de la charge de la preuve. Les exemples sont nombreux, de l'efficacité des vaccins, à l'attentat de Nord-stream I et II ou encore la fiole d'anthrax à l'ONU (qui a permis d'engager les forces armées en Irak). Bref, *tout est influence quand ce n'est pas ingérence étrangère !* Pourtant, c'est bien Bruno Le Maire qui a déclaré vouloir mettre l'économie russe à genoux ou Emmanuel Macron qui signe un accord de coopération avec l'Ukraine de Zelensky s'octroyant sans jugement judiciaire la possibilité de faire payer à la Russie la reconstruction de l'Ukraine.

Dans le cadre de la plainte la visant, la présidente de la Commission et son entourage se seraient-ils prêtés à un tel jeu ?

Certains médias à l'étranger ont bien parlé du sujet comme LN24 en Belgique, ou Pionner en Allemagne sans vraiment aller jusqu'au bout du sujet. L'angle traite de la plainte, mais des informations clés sont manquantes sur le sérieux de la plainte et du travail d'enquête du juge belge, sur le rôle obscur du parquet européen dans cette affaire. Dans le cadre de The Pionner, avec qui j'ai pu échanger, j'ai bien partagé toutes les informations, vérifiables, des articles de *France-Soir*. Dans de nombreux cas, l'information qui ressort est incomplète, le travail est fait, mais le lecteur n'est pas pour autant informé des réels tenants et aboutissants de l'affaire pénale. Cependant, c'est bien mieux qu'en France où l'AFP, TFI, FranceTV font toujours silence radio sur l'audience du 17 mai 2024 et la conférence de presse.

Spin doctor ou intervention politique de l'entourage de von der Leyen ?

C'est au détour d'échanges avec des confrères journalistes qu'apparaît *l'intervention de l'entourage politique de von der Leyen*. Les experts en communication qui construisent des narratifs afin de détourner l'attention des médias entrent en jeu. Dans le cas présent, les « *spin doctors sont de sortie* » explique un de nos confrères, « *ils font pression pour que l'on ne parle pas de cette affaire* ».

À commencer par Me Masset l'avocat d'Ursula von der Leyen, « *On ne sait d'ailleurs pas s'il est payé par la Commission ou directement par la mise en cause.* »

D'un côté, Ursula von der Leyen serait dont prête à déclarer une ingérence de puissances étrangères dans le cadre des élections sans réellement apporter de preuve. De l'autre son entourage prêt à faire pression sur les médias afin d'étouffer l'affaire pénale la visant. Malgré sa déclaration qu'était « *transparente* » et se soumettrait à la justice, elle était absente de l'audience du 17 mai 2024.

La question de l'ingérence pourrait aussi se poser sur le premier des plaignants, Frédéric Baldan : « *Ne pourrait-il pas être sous influence d'une puissance étrangère, après tout c'est un lobbyiste* » évoque un journaliste. Frédéric Baldan opère dans le secteur de la sécurité aérienne afin de garantir la sécurité dans l'intérêt des passagers. Il n'a jamais œuvré dans l'industrie pharmaceutique et ce dernier a bien perdu sa carte de lobbyiste sur une décision questionnable d'une subordonnée directe d'Ursula von der Leyen. Il n'a donc plus de réel moyen d'agir comme lobbyiste ! Hypothèse intéressante qui se révèle nulle et non avenue. Décrédibiliser la qualité du plaignant, une méthode habituelle pour les « *spin doctors* ».

Il y a 15 jours, la présidente de la commission a rencontré le président chinois Xi Jinping en visite officielle en France à Paris. A-t-elle évoqué l'hypothèse d'une possible ingérence étrangère dans les affaires européennes avec le président chinois ? Si elle, ou ses conseils, avaient eu un quelconque doute sur une influence étrangère liée à la plainte pénale et à la qualité des plaignants, n'aurait-elle pas dû le déclarer aux services de sécurité belges ? Ce sont bien sûr des *accusations gravissimes* qui, sans preuve, sont calomnieuses. Cela n'est pas sans rappeler le « *spin doctoring* », ou désinformation, sur l'affaire du sabotage de Nord-Stream, immédiatement qualifiée d'acte russe. Ou encore celle de l'origine du virus de la covid déclarée d'origine naturelle en remettant la faute sur la Chine sans autres analyses. L'histoire prouvera que ces informations étaient bien fausses. Ceux qui remettaient en cause le narratif officiel mis en place avec un narratif homogène sur tous les médias, étaient affublés de l'étiquette de complotiste.

Pour reprendre l'exemple de *France-Soir*. Ayant été accusé, sans autre élément de preuve qu'un déclaratif d'opposants ou de concurrents, d'être sous « possible influence étrangère », *France-Soir*, outre les revues de son agrément, a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ! Les inspecteurs du dernier contrôle dirigé, pour lequel un lanceur d'alerte au sein de la DGFiP (Direction générale des Finances Publiques) avait alerté la rédaction, semblaient particulièrement intéressés par... *l'origine des fonds des donateurs*. Vérification faite, aucun souci n'a été repéré de ce côté-là. Il est donc *purement calomnieux que d'aller sur ce terrain*. Cependant, cela sert la mise en place d'un narratif visant à détourner les lecteurs de *France-Soir*. Pour tuer son chien, on l'accuse de la rage !

Le lobbying chinois en Europe aurait-il bon dos ?

Il existe bien depuis longtemps. D'ailleurs, en sortie de son interview chez nos confrères belges de LN24, Frédéric Baldan croisera rapidement, à l'hôtel Tangla, l'un de ceux que l'ont décrit comme « *Monsieur Chine en Europe* » à savoir Luigi Gambardella. En voyant Frédéric Baldan, Luigi Gambardella s'éloigna vite en tapant sur son téléphone. Un spécialiste du lobbying à Bruxelles déclare : « *Par le passé, Gambardella avait reçu 200 000 euros de la part de la mission de la Chine auprès de l'UE pour les rapprocher de la Commission. Il roule pour n'importe qui et pour l'argent.* » Ici, l'ingérence supposée des puissances étrangères serait donc facilitée par la cupidité de certains lobbyistes peu regardants.

Ce n'est pas tout. En effet, l'Europe est engagée dans la mise en place d'un système de contrôle de toutes les transactions à travers un système centralisé pour la facturation électronique. Ursula von der Leyen, présidente de la CE, est bien déterminée à suivre les directives du WEF (World Economic Forum). Elle a cependant fait part à plusieurs reprises de l'ingérence étrangère dans l'UE ou dans les élections à venir. *Mais, ne fait-elle pas que suivre un plan préétabli, qui permet ce contrôle total en prenant exemple sur le système chinois ?*

Ce ne serait donc pas une ingérence de la Chine dans les affaires européennes dont il s'agit. Mais bien sous l'influence ou en prenant exemple sur le modèle chinois, dûment accepté par Ursula von der Leyen, qu'elle pousse cet agenda afin de faciliter le contrôle total de toutes les transactions. L'inversion accusatoire perdure donc dans la communication. On instrumentalise les puissances étrangères d'ingérence quand cela semble utile ! Valérie Hayer, candidate macroniste pour la liste Renew Europe, fera une affirmation semblable, argument d'autorité, sans apporter de preuves tangibles à ses propos et sans que les journalistes relèvent ou vérifient son assertion. Une lectrice de *France-Soir* lui fit remarquer dans une réponse du tac au tac : « *Le meilleur moyen de se défendre contre les ingérences étrangères est de faire cesser la Corruption et l'incohérence de l'UE. Quelle est votre position sur la procédure en cours (en parlant de la procédure visant Ursula von der Leyen).* » La réponse de Valérie Hayer se fait attendre.

En France, la mise en place de la facturation électronique commence le 1^{er} juillet 2024 pour les grandes entreprises. Cela permettra donc à l'État français de s'immiscer dans les relations entre toutes les grandes entreprises et les consommateurs. En effet, à compter du 1^{er} juillet 2024, toutes les factures de ces entreprises deviendront électroniques et devront utiliser le portail pour la facturation contrôlé par l'État français.

Et, l'influence ou ingérence russe ?

Idem sur l'influence russe, que l'on sert à toutes les sauces. Merci l'opération spéciale en Ukraine qui permet donc d'invoquer, à tout moment, une possible ingérence russe. Cette dernière restant bien sûr à prouver. Cependant jusqu'à présent, la désinformation est plus côté des autorités européennes envers les européens avec le soutien des médias, que coté des puissances étrangères. Même s'il ne faut jamais être dupe, et surtout aussi savoir regarder dans les détails. Le diable n'y est-il pas ?

Prenons, par exemple, Me Masset. Dans l'affaire du Kazakhgate qui a secoué la Belgique, Me Masset a été l'avocat d'Armand de Decker, ancien président du Sénat belge, inculpé pour trafic d'influence en 2018 par le procureur de Mons Ignacio de la Serna. Dans cette affaire, il n'y aura pas de procès, suite au décès de De Decker en 2019, l'action publique le visant, s'étant éteinte. Cependant, son nom restera publiquement entaché par cette inculpation. De plus, Me Masset avait été sollicité par Sénat belge en tant qu'expert pour faire émerger une loi qui a profité à Mr Chodiev dont la presse belge a pourtant révélé les liens avec la mafia russe. On s'interroge donc sur la façon de Me Masset de s'assurer qu'il n'y avait aucune possible intervention étrangère dans sa propre intervention !

En pointant du doigt des « *plaignants antivax* » dans l'objectif « *de ne pas leur donner d'attention* », Me Masset ne montre-t-il pas le doigt pour que l'on évite de regarder la Lune ? En l'occurrence, détourner l'attention

de certains de sa personne et de son rôle dans l'affaire du Kazakhgate ? Si tel est le cas, c'est une tentative vaine ! Qui donc est plus proche d'une influence russe ? Qui a joué un rôle dans le cadre d'une loi qui a permis à un agent russe d'obtenir une remise économique non négligeable ? Le premier spin doctor Me Masset n'était pas disponible pour répondre à nos questions. Questions qui subsistent donc !

Les questions ont été aussi posées au cabinet de von der Leyen dont les adresses e-mails se trouvent directement sur le site internet de la CE. Un certain Éric Mamer, porte-parole en chef, nous a répondu. Après une formule de politesse, sa réponse confirme bien *la procédure en cours* et en dit long sur les intentions de transparence, « *la Commission n'a aucun commentaire à faire sur la procédure judiciaire à Liège que vous mentionnez. De même, elle ne commente jamais les actions de l'EPPO (ndlr : parquet européen). Merci d'adresser vos questions directement à l'EPPO pour ce qui la concerne.* » Quant à nos questions sur les sources et preuves sur les ingérences étrangères – elles sont balayées d'un revers de la main. Idem sur nos questions sur une possible suspension de la présidente et des commissaires pour garantir un procès équitable ainsi que le droit des victimes.

Conclusion

Les politiques feraient-ils donc un usage abusif de leur position pour exercer la censure ? Leurs conseils utiliseraient-ils les vieilles méthodes afin d'orienter l'œil du public loin de la vérité ?

L'omerta sur l'affaire de la plainte pénale contre Ursula von der Leyen semble bien prendre une tournure d'influence politique sous la main habile des « spin doctors ». Ce qui apporte une explication crédible au fait que *les Français ne sont pas dument informés de la plainte visant Ursula.*

En outre, cela permet de vérifier que « la fraude corrompt tout », quand on a le pouvoir et que l'on oublie d'agir dans l'intérêt général, tout devient permis.

Déjà visée par une plainte pour corruption sur les contrats des vaccins, la présidente de la Commission pourrait bien se voir visée *d'une plainte pour abus de position dominante et trafic d'influence* empêchant les électeurs d'être dûment informés. Ce qui expliquerait donc le black-out sur cette information.

Donc, en sus de la période *d'octroi des subventions aux médias* décrite dans notre article précédent, les « spin doctors » sont de sortie *pour faire pression sur les médias et éviter que l'information ne sorte, accompagnés* par le taiseux cabinet de von der Leyen.

Un spécialiste de la communication de crise à Bruxelles décrypte la situation « *l'audience du 17 mai à Liège ne s'est pas passée comme espérée, le renvoi au 6 décembre a été un choc pour les avocats de von der Leyen a donc sorti les ficelles du spin doctor* » (ndlr : rappelons que le parquet européen avait fait une requête d'irrecevabilité des plaignants). L'expert explique que « *Me Masset a communiqué sur les plaignants en leur collant sans preuve l'étiquette d'antivax, afin d'éviter de parler de la plainte visant sa cliente et surtout de l'échec de ne pas avoir obtenu le règlement attendu lors de l'audience.* » L'explication qui en découle est des plus claires : « *en décrédibilisant les plaignants, il détourne ainsi l'attention des médias loin de la plainte* » avant d'ajouter dans « *dans les médias pour garder sa place, on ne parle pas des procédures des antivax !* » Dans le cas présent, c'est bien le rôle que tente de jouer, en même temps, le cabinet de von der Leyen et Me Masset. Il faudrait donc maintenir quoiqu'il en coûte le couvercle sur l'information jusqu'aux élections. Mais, au fait qui paie Me Masset ?

Simple en apparence. Cependant, c'est oublier qu'il y a deux pays qui se sont joints à la plainte et que d'autres pourraient s'y joindre.

Xavier AZALBERT, France-Soir, publié le 29 mai 2024

Derrière le cas de CNews, le consensus néolibéral contre le pluralisme réel

Nous publions ci-dessous, sous forme de tribune [1], un texte du chercheur en sciences de l'information et communication Nikos Smyrniotis.

Une récente intervention du Conseil d'État a remis sur le devant du débat politique la question du pluralisme des médias. Il s'agit d'un problème qui préoccupe depuis longtemps l'opinion publique. En effet, la transformation de l'espace public ces dernières décennies, sous les effets conjugués des mutations technologiques et de la dérégulation néolibérale, a exacerbé la crise des médias. La confiance du public ne cesse de se dégrader et le métier de journaliste d'être déconsidéré depuis des nombreuses années. Une majorité du public pense que les journalistes ne sont pas indépendants par rapport au pouvoir politique et économique et qu'ils ne laissent pas tous les points de vue s'exprimer de manière équitable.

L'un des symptômes de cette crise est l'apparition des médias partisans qui promeuvent une idéologie réactionnaire à l'image de CNews. Suite au recours déposé par l'association Reporters sans frontières (RSF) à ce sujet, le Conseil d'État a jugé insuffisantes les mesures prises par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) afin de s'assurer du respect du pluralisme et de l'indépendance de l'information par cette chaîne. Il a accordé ainsi un délai de six mois à l'Arcom pour réévaluer les moyens mis en œuvre pour assurer le respect de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication, qui prévoit que les chaînes de télévision doivent « assurer l'honnêteté, le pluralisme et l'indépendance de l'information ».

CNews, symptôme de la crise d'un système

Cette affaire est mise en relief par le déroulement dans la même période des auditions des dirigeants de Canal+ et de CNews, dont Vincent Bolloré et Cyril Hanouna, par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, qui cherche à faire la lumière sur l'attribution et le contrôle des autorisations de fréquences sur la TNT. Le débat à ce sujet s'est focalisé sur la méthode de décompte du temps de parole politique tel qu'il est effectué par l'Arcom. Celui-ci se limite actuellement aux personnalités politiques qui ont une affiliation partisane claire. Or, CNews fait appel à de nombreux intervenants extérieurs, qui expriment des idées de droite, voire d'extrême droite, sans être pris en compte dans la répartition du temps de parole politique.

Le Conseil d'État a jugé que le contrôle du pluralisme s'applique à tous les participants aux programmes diffusés, « y compris les chroniqueurs, animateurs et invités ». Par ailleurs, aujourd'hui le temps de parole n'est pas mis en rapport avec la part d'audience potentiellement touchée. Ainsi, des décomptes indépendants, comme celui fait par la chercheuse Claire Sécaïl, montrent que dans certaines émissions populaires de *prime time*, comme « Touche pas à mon poste » (C8), la grande majorité des invités sont affiliés directement ou indirectement à la droite et l'extrême droite. Dans le même temps, la parole de la gauche est reléguée dans des rediffusions au milieu de la nuit. Ces pratiques n'ont pas cessé malgré les nombreux rappels à l'ordre de l'Arcom. Et les provocations sur l'antenne de CNews, qui font partie intégrante de la ligne éditoriale de la chaîne, continuent malgré les amendes et même les condamnations des intervenants sur la chaîne comme Éric Zemmour pour propos racistes.

Il semble alors que l'Arcom soit incapable d'arrêter la dérive de CNews et, de manière plus générale, de faire respecter les obligations de pluralisme réel des médias audiovisuels. Se posent alors plusieurs questions : pourquoi réguler le pluralisme politique sur les chaînes de télévision ? Est-il légitime de chercher à définir le positionnement politique de tous leurs intervenants afin de comptabiliser leur temps de parole ? Et si oui, comment le faire d'un point de vue méthodologique ? On peut aussi se demander si une telle mesure serait suffisante pour garantir le pluralisme politique d'une chaîne comme CNews et plus généralement du paysage médiatique. Sinon, que faire d'autre ?

L'invention de la régulation du pluralisme

L'une des promesses les plus fortes du libéralisme politique est l'idée que les processus discursifs et délibératifs qui se déroulent dans l'espace public permettent de définir puis de défendre l'intérêt général, qui serait une synthèse juste des intérêts particuliers, avec l'emploi du minimum de contrainte nécessaire.

Autrement dit, dans une démocratie, la communication raisonnée est censée remplacer la violence. C'est cette vision normative qui est au cœur de la théorie démocratique moderne et inspire la régulation du pluralisme dans les médias.

L'introduction de l'obligation de pluralisme pour les médias audiovisuels privés vient des États-Unis. La doctrine de l'équité (*fairness doctrine*) a été introduite en 1949 par la Federal Communication Commission et confirmée à plusieurs reprises par la Cour suprême. Elle consistait à exiger des détenteurs de licences de radiodiffusion qu'ils présentent des questions politiques controversées en reflétant équitablement les différents points de vue. La doctrine n'imposait pas un temps de parole égal pour les opinions opposées, mais exigeait que des points de vue contrastés soient présentés. À des nombreuses reprises la *fairness doctrine* avait été utilisée pour encadrer ou carrément priver de licence de diffusion des médias aux discours extrémistes, notamment racistes, qui proliféraient dans le sud des États-Unis.

En France, c'est par l'ordonnance du 23 mars 1945 que le Conseil national de la résistance a révoqué les autorisations accordées aux radios privées. À cette époque l'État républicain est considéré de manière consensuelle et transpartisane comme le mieux à même de garantir le pluralisme démocratique et le contrôle par le peuple de l'usage qui est fait des fréquences. L'instauration du monopole vise à mettre l'audiovisuel à l'abri de l'emprise des grands capitalistes, ayant pris le contrôle de la presse et de la radio dans l'entre-deux-guerres et collaboré pendant l'occupation. Comme le résume Henri Noguères, journaliste socialiste et résistant, qui a participé à la rédaction de l'ordonnance en 1945, « les puissances d'argent avaient accaparé les ondes, favorisant leur détournement par des hommes politiques comme Laval. Nous voulions rendre la radio à la nation ». Ainsi, la justification de la régulation du pluralisme par l'État en France comme aux États-Unis est à la fois technique et politique : les ondes hertziennes étant un bien public rare, leur utilisation implique le respect d'un certain nombre de principes démocratiques, dont celle du pluralisme.

La mise en cause néolibérale de la régulation publique

La mise en cause du système de régulation du pluralisme par la doctrine de l'équité aux États-Unis et par le monopole public en France advient dans les années 1980. Si elle trouve son origine dans le mouvement contre-culturel de gauche des années 1970 – qui en France proteste à juste titre contre l'usage propagandiste de la télévision publique sous de Gaulle – c'est bien la révolution néolibérale qui met définitivement à bas l'interventionnisme public. La *fairness doctrine* est abolie en 1985 par Mark Fowler, le directeur de la FCC installé par Reagan. Selon lui, la doctrine viole le droit à la liberté d'expression garanti par le premier amendement de la Constitution. L'un des arguments utilisés est que, en raison du développement du câble et du satellite, la doctrine n'est plus nécessaire car le public peut facilement trouver des points de vue contradictoires sur des sujets controversés parmi différents médias disponibles. Le pluralisme interne exigé par la doctrine de l'équité (à l'intérieur du même média) est ainsi remplacé par un pluralisme externe potentiel (dans l'ensemble de l'offre médiatique disponible).

Du point de vue néolibéral, le marché, dérégulé et financiarisé, peut ainsi mieux garantir le pluralisme démocratique de l'espace public que l'intervention du gouvernement en proposant une multitude de canaux même s'ils sont partisans. Peu importe finalement le contenu précis de ces médias, c'est le mécanisme de l'offre et de la demande, libéré des contraintes réglementaires, qui peut assurer la diversité politique. L'abrogation de la doctrine de l'équité permet l'essor des talk-show « sans filtre » d'abord à la radio puis à la télévision. Ce type d'émission au discours populiste et virulent, qui aurait été sanctionnée par la *fairness doctrine*, prolifère alors librement sur les ondes et connaît un grand succès d'audience avant de gagner la télévision et notamment Fox News. Se forme ainsi une chambre d'écho réactionnaire dans les médias audiovisuels qui participe à la montée en puissance du courant ultra-conservateur aux États-Unis.

En France, l'abrogation du monopole public en 1981 par François Mitterrand est suivie d'un processus rapide de dérégulation et de privatisation de l'audiovisuel qui fait l'objet d'un enchevêtrement d'intérêts entre pouvoirs politique et économique. C'est sous l'impulsion de François Léotard, ministre du gouvernement Chirac aux idées fortement teintées de reaganisme, que le Parlement adopte la loi dite « relative à la liberté de communication » de septembre 1986 qui définit pour l'essentiel le cadre réglementaire régissant les médias audiovisuels privés jusqu'à aujourd'hui. Son objectif est de contraindre le moins possible le fonctionnement des médias privés tout en préservant les prérogatives politiques des partis établis. C'est ainsi que, tout au long des années 1990 et 2000, la concentration de la propriété des médias ne cesse de s'aggraver jusqu'à la situation actuelle où quelques familles de milliardaires en contrôlent l'essentiel.

Les insuffisances de l'Arcom

C'est le Conseil Supérieur de l'audiovisuel (CSA devenu Arcom) qui, en théorie, « assure le respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des services de radio et de télévision » prévu par la loi de 1986. Or, le mode de désignation de ses membres est très politique : le président de l'Arcom est nommé directement par le président de la République. Les six autres membres du Collège sont nommés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Par comparaison, les membres de l'Ofcom, l'organe équivalent au Royaume-Uni, sont désignés par une commission indépendante après un processus de candidature ouverte. Quant à l'Allemagne, la régulation des médias est du ressort des Länder qui mettent en place des conseils de supervision composés de représentants de la société civile (associations, syndicats, universités, églises, etc.).

Historiquement, le caractère très politique de l'Arcom, comme de ses prédécesseurs, le rend vulnérable aux pressions et susceptible d'effectuer des arbitrages dans le but de maintenir la « paix civile » entre pouvoir politique et propriétaires des médias. Cette fragilité se double d'une adhésion idéologique au principe d'un interventionnisme minimal dans le fonctionnement du marché médiatique. C'est la raison qui explique que la régulation du pluralisme, pourtant une exigence constitutionnelle, se limite essentiellement à un système de décompte quantitatif du temps de parole à la télévision et à la radio dont les règles précises sont définies par une délibération de 2017. Ce système offre des faibles garanties du pluralisme réel car il est fondé sur la répartition formelle de la parole entre partis politiques reconnus par les institutions. Autrement dit, l'Arcom assimile le pluralisme dans les médias à la représentation équitable du système partisan, ce dernier apparaissant ainsi comme le seul terrain d'expression légitime du débat démocratique. La place centrale accordée aux partis politiques explique le fait qu'aucun gouvernement n'a voulu réformer ce système, malgré les transformations du paysage médiatique.

Pourtant, dans ce dispositif il n'y a pour ainsi dire aucune prise en compte d'un pluralisme fondé sur la diversité des idées et des visions du monde qui échapperait à l'expression partisane ou sur la représentation des groupes et classes sociales aux intérêts antagonistes. Depuis 2009, il existe bien un « baromètre de la représentation de la société française » effectué annuellement par l'Arcom. Celui-ci constate les déséquilibres flagrants dans la présence des différentes catégories sociales à la télévision, qui tendent parfois à s'aggraver comme le montre le dernier baromètre concernant la sous-représentation des personnes perçues comme non blanches. Mais aucune mesure contraignante n'est prévue pour corriger ces asymétries.

Peut-on faire autrement ?

La décision du Conseil d'État ouvre une brèche dans ce système bien rodé, qui arrange les intérêts des forces politiques institutionnalisées et des groupes médiatiques, mais qui ne remplit pas son rôle démocratique. En enjoignant l'Arcom à comptabiliser le temps de parole de l'ensemble des intervenants sur les plateaux de télévision, il pose à la fois un problème pratique et un problème politique. Le problème pratique est en réalité un faux problème. Les moyens techniques et scientifiques existent aujourd'hui pour faire un tel classement. L'emploi de méthodes d'analyse de réseaux et d'analyse textométrique peut de manière simple, objective et transparente attribuer une étiquette politique à des personnalités publiques à partir de leur expression en ligne. Ces méthodes peuvent également objectiver l'agenda dont ils sont porteurs : l'invité d'une émission parle davantage d'immigration ou d'écologie sur les réseaux sociaux ? En effet, leur activité en ligne peut révéler les points de vue des intervenants sur les plateaux de télévision par rapport aux différentes questions en débat et leur connexion éventuelle avec des formations politiques ou des milieux militants. Il s'agit bien d'expressions publiques libres et non pas de données personnelles qui sont utilisées, comme dans l'exemple de cette recherche d'envergure menée lors de l'élection présidentielle de 2017.

Les difficultés pratiques évoquées et les cris d'orfraie au sujet de la supposée violation de la vie privée et de la liberté d'expression cachent mal le problème politique que soulèverait une telle démarche : si elle était menée à bien, elle révélerait les inégalités flagrantes dans la distribution de la parole que cache le système de mesure actuel. Pire, elle montrerait qu'une grande partie de la classe politique converge sur de nombreux sujets, malgré les divisions partisans. Celles-ci apparaîtraient pour ce qu'elles sont : des positionnements tactiques sur le marché politique sans réelle différence sur le fond.

Les impasses du libéralisme

Par conséquent, cette affaire révèle un problème encore plus profond des démocraties libérales : le décalage entre la théorie et la pratique. En effet, si le système politique se targue de garantir une égalité formelle, il n'en est rien de l'égalité réelle. Ce constat est vrai pour la question sociale, comme pour la question culturelle. En dictant l'agenda et le cadrage des faits sociaux, les industries culturelles sous l'emprise du grand capital et des appareils politiques demeurent des appareils idéologiques majoritairement au service de l'ordre établi. C'est précisément cette contradiction fondamentale qui sape la confiance du public aux institutions démocratiques et ouvre la voie à l'extrême droite.

Or, dans le contexte actuel de montée en puissance des idées réactionnaires, il est urgent de rééquilibrer le fonctionnement de l'espace public médiatique en redistribuant les ressources communicationnelles, comme la parole publique et l'influence dans l'opinion, de manière plus égalitaire. Ceci est aujourd'hui possible si on s'appuie sur les progrès de la recherche et de la technique. Mais il faudrait accompagner une telle transformation avec des mesures beaucoup plus strictes contre la concentration et la marchandisation des médias. Il faudrait également garantir l'indépendance des rédactions de manière structurelle à travers des réformes profondes de leur gouvernance où les publics et les journalistes auraient le rôle principal. Ce type de changement radical implique une volonté politique forte pour se confronter à la classe politique établie et aux puissants propriétaires des médias. Elle nécessiterait alors l'appui d'un mouvement social d'ampleur.

Nikos SMYRNAIOS, lundi 8 avril 2024

[1] Les articles publiés sous forme de « tribune » n'engagent pas collectivement l'association Acrimed, mais seulement leurs auteurs dont nous ne partageons pas nécessairement toutes les positions.

Europe 1 : une matinale au cœur de la contre-révolution réactionnaire

À l'occasion des récentes recommandations adressées par le Conseil d'État à l'Arcom en matière de régulation du pluralisme [1], tous les regards se sont tournés vers CNews. Comme il n'est plus à démontrer que la chaîne est devenue, sous l'égide de Vincent Bolloré, un média d'opinion promouvant une contre-révolution réactionnaire, nous avons décidé de nous pencher sur l'autre pépite de l'empire médiatique constitué par le magnat d'extrême droite : Europe 1. Du 28 août au 29 décembre 2023, nous avons écouté l'intégralité des interviews réalisées par Sonia Mabrouk et Dimitri Pavlenko. La matinale incarne un condensé du prêt-à-penser médiatique 2.0, entre néolibéralisme autoritaire mainstream et extrême droite normalisée, au prix d'un sacrifice systématique des opinions et des représentants de la gauche, dans toutes ses composantes.

Le 25 octobre 2023, l'Arcom approuvait le changement de contrôle du pôle radio de Lagardère (Europe 1, Europe 2 et RFM) au profit d'une société en commandite par actions (SCA) dirigée par Arnaud Lagardère... dont le groupe est sous la coupe de Vincent Bolloré, actionnaire via Vivendi à hauteur de 60%. À cette occasion, l'autorité de régulation de l'audiovisuel indiquait dans son communiqué de presse que « les obligations d'Europe 1 en matière de pluralisme de l'information et en matière sociétale ont été renforcées ». La convention stipule notamment, au titre de l'article 2-3, que « le titulaire assure le pluralisme des courants de pensée et d'opinion ».

Mais dans la station bolloréisée, la pratique prend quelques libertés avec la théorie... Laissons de côté les deux heures trente quotidiennes en compagnie de Pascal Praud et les plateaux extrême droitisés de Laurence Ferrari (couplés avec CNews), « les dossiers judiciaires les plus terrifiants » racontés par le fait-diversier en chef Christophe Hondelatte, les « véritables histoires » du médiatique historien de garde Stéphane Bern, le « studio des légendes » du non moins tristement légendaire Jacques Vendroux ou encore les faux débats orchestrés par le très libéral Pierre de Vilno.

Cet article se focalise sur la matinale (7h-9h) et, plus précisément, sur ses deux principaux créneaux d'interviews [2] : l'entretien avec « l'invité actu » mené à 7h10 par Dimitri Pavlenko et « la grande interview », prise en charge une heure plus tard par Sonia Mabrouk. Leur observation sur la période courant du 28 août au 29 décembre 2023 permet de tirer une conclusion très simple : promotrice infatigable de la « familia grande » réactionnaire, Europe 1 n'en a que faire des obligations légales qui la contraignent à respecter le pluralisme !

« La grande interview » : la réaction à visage découvert

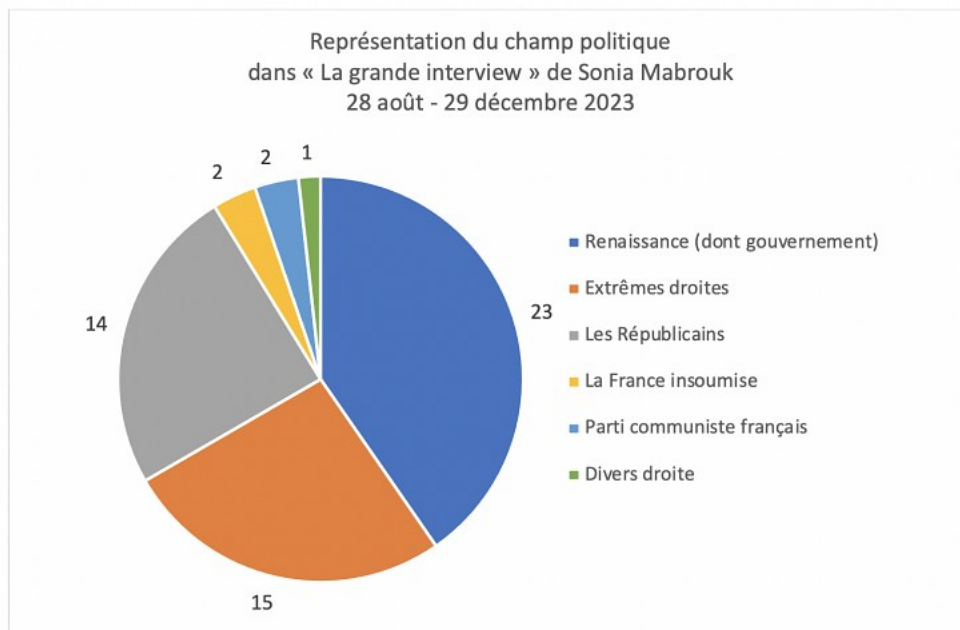
Sans doute pourrait-on s'épargner un préambule sur Sonia Mabrouk, passionaria de la droite décomplexée, adepte d'interrogatoires ébrillant les contre-pouvoirs, maîtresse en jeu de massacre contre la gauche qui lui déplaît et accommodante à l'égard de celle qui embrasse ses obsessions, propagandiste antisociale à la remorque de l'extrême droite, du pouvoir politique quand il le faut et du grand patronat en temps normal. Bref, une incarnation de l'éditocratie travaillant activement au maintien de l'ordre... et au renforcement des idées réactionnaires.

Et pour ce faire, Sonia Mabrouk sait s'entourer. Parmi les 75 invités recensés au cours des quatre mois étudiés, 57 sont des hommes ou des femmes politiques. Le pluralisme est à couper le souffle :

Avec 4 fauteuils sur 57, les élus de gauche (LFI et PCF) doivent se contenter de 7% des invitations.

Restent 18 invités, qui ne dénotent pas dans le paysage. La profession journalistique est représentée à deux reprises en l'unique personne de Franz-Olivier Giesbert. Défilèrent également la syndicaliste policière Linda Kebbab – égypte des plateaux télé comme de la presse réactionnaire, de *Valeurs actuelles* au *Figaro* –, Michel-Édouard Leclerc – le plus médiatique des patrons de la grande distribution [3] – et le préfet de Paris Laurent Nuñez. « L'ordre, l'ordre, l'ordre », comme dirait l'autre ! La catégorie des « experts » est faite du même bois. L'omniprésent Jérôme Fourquet intervient une fois, l'inénarrable Dominique Reynié également, le « marchand de peur » [4] Alain Bauer une fois lui aussi, tout comme les universitaires Gilles Kepel et Florence Bergeaud-Blackler, très décriée dans le milieu universitaire [5]. On compte ensuite trois invitations passées au très réactionnaire avocat (et ancien parachutiste de réserve) Thibault de Montbrial [6], deux passages pour l'ostracisé des médias Michel Onfray – lequel vient de se voir confier une

émission hebdomadaire sur... CNews, en compagnie de Laurence Ferrari – et deux fauteuils accordés à Georges Bensoussan.



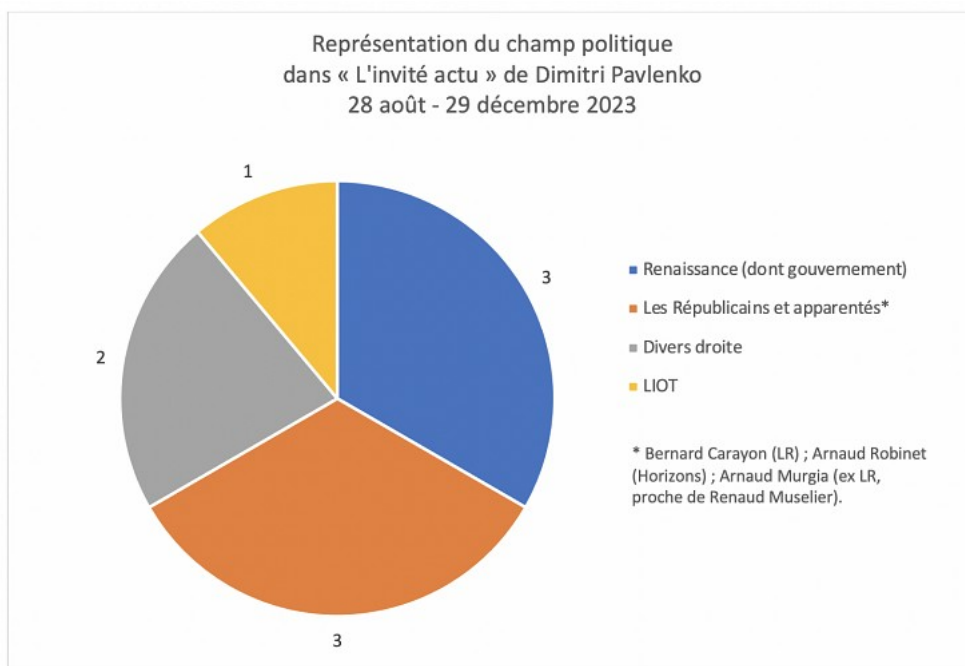
Avec 4 fauteuils sur 57, les élus de gauche (LFI et PCF) doivent se contenter de 7% des invitations.

En d'autres termes, ce sont là 71 invités sur 75 qui auront dispensé, quatre mois durant, des argumentaires et des visions du monde représentatifs de courants conservateurs, si ce n'est ultra-réactionnaires. Le 29 février 2024, après avoir prêté serment devant la commission d'enquête parlementaire sur l'attribution et le contrôle des fréquences de la TNT, Sonia Mabrouk déclarait à propos de CNews, chaîne avec laquelle est couplée son émission : « *Oserais-je dire, mesdames et messieurs, que notre arc républicain à nous, ce sont toutes les sensibilités de l'hémicycle que vous représentez aujourd'hui, et donc tous les Français à travers vous. Et nous en sommes fiers.* » L'impunité en étendard... Car la tendance est structurelle : alors que nous rédigeons cet article, Arrêt sur images a publié sa propre recension réalisée du 1er septembre 2023 au 29 février 2024, incluant donc deux mois supplémentaires par rapport à la nôtre. Bilan des courses ? Seuls deux représentants de gauche s'ajoutent à notre tableau, « *pour un total de six interviews en six mois – et aucun responsable politique du PS, d'EELV ou des partis à la gauche de LFI.* »

Ajoutons par ailleurs que dans la « grande interview », la parité n'est pas plus respectée que le pluralisme : Sonia Mabrouk a invité 84% d'hommes (63 sur 75) sur la période que nous avons étudiée. Et ce n'est certainement pas l'interview de 7h10 menée par Dimitri Pavlenko qui permet de rééquilibrer la balance...

« L'invité actu » : la réaction à pas de loup

En 2021, la nomination de Dimitri Pavlenko aux commandes de la matinale d'Europe 1 était dans l'ordre bollaréen des choses. Après une circulation dans différents médias (France Inter, France Bleu, TFI, LCI, France 2, etc.), le journaliste pose bagage : il fait ses débuts de matinalier à l'antenne de Sud Radio puis de Radio Classique avant de fourbir de nouvelles armes sur CNews dans l'émission « Face à l'info », véritable rampe de lancement pour la campagne d'Éric Zemmour sous l'égide de Christine Kelly. Une fois propulsé à la tête de la matinale d'Europe 1, il emporte avec lui la ligne éditoriale. En comparaison de l'entretien piloté par Sonia Mabrouk, l'interview de Dimitri Pavlenko dénote quant au profil des invités : chez lui, peu de figures politiques. Du 28 août au 29 décembre, on n'en compte que neuf, dont l'orientation ne diffère pas, toutefois, de celle des invités de sa consœur : ne cherchez pas la gauche, vous perdriez du temps...



La spécificité de Pavlenko est donc là : l'essentiel des invités est issu de ce que les grands médias tendent à appeler « la société civile ».

Mais pas n'importe laquelle... Là encore, elle est majoritairement masculine, à 74,6% et, comme ailleurs, les catégories socioprofessionnelles aisées ont presque seules voix au chapitre. Mais surtout, le panel consiste en un alliage entre des intervenants réactionnaires peu connus du grand public, circulant principalement dans les réseaux médiatiques d'extrême droite, et des représentants plus « traditionnels » de l'extrême centre [7], gardiens de l'ordre estampillés « vu à la télé » et proches des sphères de pouvoir, politique et économique. Largement acquise dans l'espace public, la légitimité des seconds participe de la légitimation des premiers.

De l'extrême centre à l'extrême droite



Comprenant peu d'élus, la grille de Dimitri Pavlenko nécessite une approche plus qualitative pour qui

souhaite mesurer sensiblement son « pluralisme ». Prenons par exemple la catégorie la plus fournie, celle des représentants de think-tanks, d'instituts ou d'associations (18).

Trois invités bénéficient de deux fauteuils chacun : Bruno Tertrais, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique et membre de l'Institut Montaigne, un think-tank patronal, l'ultra-libérale Agnès Verdier-Molinié au titre de sa présidence de l'Ifrap, et Frédéric Dabi, directeur général à l'Ifop. Coqueluche des médias dominants, égérie de *Valeurs actuelles*, la seconde est invitée une première fois (20/10) pour étriller « *l'utilisation de l'argent asile-immigration mais aussi l'argent du social* » et aligner les poncifs d'extrême droite les plus crasses contre les immigrés [8]. Rappelée deux mois plus tard, Agnès Verdier-Molinié déverse de nouveau son fiel sur « *le taux de chômage [très élevé] des non natifs* » [sic] et les « *personnes plutôt âgées [...] qui viennent pour retrouver leurs familles et peut-être, c'est une question aussi qu'il faut se poser, pour toucher le minimum vieillesse [...], pour se mettre dans une logique de profiter aussi du modèle social français.* »

C'est encore au prisme d'une obsession extrême droitière et complotiste – le « grand remplacement » – que Dimitri Pavlenko lance à demi-mot l'interview d'un autre représentant du « cercle de la raison », Bruno Tertrais, le 30 août :

Dimitri Pavlenko : Vous venez de publier pour l'Institut Montaigne une note éclairante sur l'équation démographique de la France. Alors le constat que vous dressez est sans équivoque, je vous cite : « Si les tendances actuelles se poursuivent, dans les années qui viennent, l'apport migratoire va constituer l'essentiel de la croissance de la population française. » Vous êtes en train de nous dire, Bruno Tertrais, que la France va changer ?

Un mois plus tard (7/11), le même intervenant est devenu « expert » du conflit au Proche-Orient. Et Dimitri Pavlenko continue de l'orienter sur le terrain de l'extrême droite : « *Est-ce qu'il faut voir à travers cette attaque et les réactions qu'elle suscite dans le monde entier, un choc entre deux civilisations, l'Occident d'un côté contre le monde arabo-musulman ?* » « Je ne crois pas », répond d'abord Bruno Tertrais, avant de théoriser un « affrontement » et une « épreuve de force généralisée » entre des « sociétés plutôt démocratiques et libérales, sociétés civilisées » et des « dictatures ou pouvoirs autoritaires. » Apprécions la « nuance » fort progressiste de l'analyse, qui ne fut rien moins que celle... du pouvoir politique en place.

Quant à Frédéric Dabi, il est convié le 18 octobre afin de promouvoir un sondage réalisé pour le compte du *Figaro* autour des élections européennes, bavarder comme de coutume sur le dynamisme du RN et la chute libre de La France insoumise, lesquels s'expliqueraient par un « effet Proche-Orient ». De nouveau sollicité le 6 novembre, il s'élance : « *Le lien insécurité-immigration, il faut le dire, il est fait maintenant de manière automatique et majoritaire par les Français. D'ailleurs c'est Gérald Darmanin qui le premier en avait avant parlé il y a quelques années quand il avait publié des statistiques sur les délinquants étrangers à Paris.* » Le grand n'importe quoi s'incarnant, encore une fois, dans un parfait numéro de duettiste :

- **Frédéric Dabi** : Ce n'est pas la priorité des priorités [...], mais il y a maintenant ce lien insécurité-immigration, un lien immigration-économie, un lien immigration-terrorisme, on l'a vu avec l'affaire de Dominique Bernard. [...] C'est un enjeu qui doit montrer que l'État a repris le contrôle.

- **Dimitri Pavlenko** : C'est un sujet sur lequel les Français considèrent que le pouvoir est faible.

- **Frédéric Dabi** : Exactement. C'est vraiment ça.

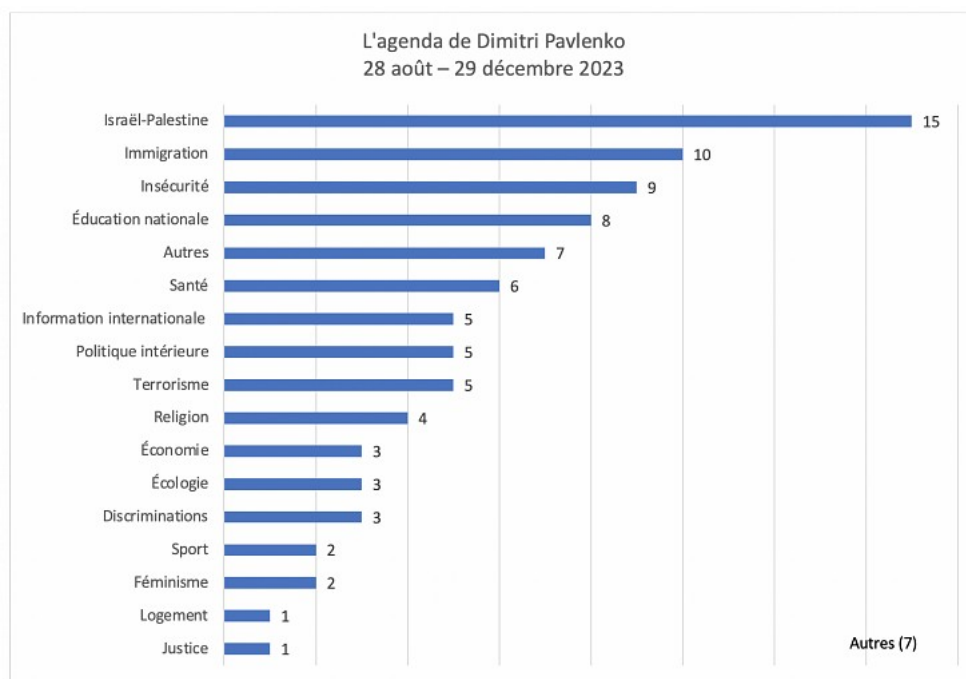
Parmi les think-tanks gravitant à l'intérieur du « cercle de la raison », on trouve également le Cevipof – représenté par Bruno Cautrès, sollicité lui aussi sur la « loi Immigration » [9] – et l'Institut Jacques Delors, en la personne de son « conseiller immigration » Jérôme Vignon, ancien haut-fonctionnaire et ancien président du Mouvement chrétien des cadres et dirigeants. Celui qui s'invitait en 2013 dans *Le Monde* pour revendiquer sa participation à la « Manif pour tous » [10] chante désormais sur Europe 1 les louanges du « Pacte immigration européen » [11] qui, « *s'il réussit, il rétablira une forme d'état de droit entre responsabilité et solidarité* » (19/09). Enfin, l'association « Unité laïque » et son président, Jean-Pierre Sakoun, bénéficie d'une invitation. Adoubée par des membres du gouvernement, admiratrice du maire de Cannes David Lisnard (LR), la structure porte les mêmes étendards (islamophobes) que le Printemps Républicain : elle organise des conférences avec Florence Bergeaud-Backler et Nathalie Heinich, relaie des publications de *Franc-Tireur*, fustige l'ancien ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye à l'antenne de Sud Radio, ne parle d'école publique que pour dénoncer une prétendue « offensive islamiste » en son sein (X, 27/10/22) et qualifie Sandrine Rousseau de « *supplétive de la domination patriarcale islamiste, comme son acolyte Piolle, au nom de leur vision différentialiste, racialisiste et in fine paternaliste de la société.* » (X, 3/10/2022) Pour terminer le

tableau, trois structures sont reçues pour parler du conflit opposant Israël aux Palestiniens et de ses répercussions en France : la Licra, le Crif et le Consistoire Central israélite de France (nous y reviendrons). S'ajoutent à ces interlocuteurs plusieurs personnalités évoluant dans les réseaux et les médias d'extrême droite. Le directeur-adjoint de la rédaction de la revue *Causeur* et président de l'Association des conservateurs britanniques de Paris, Jeremy Stubbs ; le directeur de l'Institut pour la justice [12], Pierre-Marie Sève ; la déléguée générale de SOS Éducation [13], Sophie Audugé, et *last but not least*, Nicolas Pouvreau-Monti, cofondateur de l'Observatoire immigration et démographie. Lancé en 2020 par un manifeste cristallin publié dans les pages de *Causeur*, courtisé par toute la galaxie médiatique réactionnaire – de CNews au *Figaro* en passant par Sud Radio, le *JDD* et donc, Europe 1 –, cet observatoire décrié jusque dans *L'Express* [14] est promu dans *Valeurs actuelles* [15] : « Tribunes dans la presse, études relayées à la télévision, à l'instar de CNews, chiffres pris en exemple par Éric Zemmour, les travaux de l'OID "pèsent" de plus en plus dans le débat public. » Un palmarès qui parle pour lui.

En dehors de Muriel Réus – présidente de l'association « Femmes avec » – invitée pour aborder le système de domination patriarcale et les violences sexistes et sexuelles (24/11), tous les intervenants véhiculent donc, là encore, des visions du monde, des perspectives et des argumentaires au mieux conservateurs, au pire réactionnaires.

Les cadrages de l'extrême droite colonisent l'antenne

Comme on a pu l'entrevoir, Dimitri Pavlenko impose les cadrages de droite et d'extrême droite pour aborder les informations sociales, économiques et politiques à son agenda, en dépit de l'apparente diversité des « actualités » traitées dans son émission, réparties comme suit [16] :



Les entretiens portant spécifiquement sur des questions économiques (3) se font en compagnie d'orthodoxes du néolibéralisme : le ministre des Comptes publics est invité pour prôner l'austérité budgétaire et le poids de la dette (7/09), Agnès Verdier-Molinié pour fustiger les dépenses publiques (20/10) et Frédéric Descrozaille, député Renaissance, pour défendre le capital et affirmer que face à l'inflation, « il n'y pas eu la révélation de ce qu'on peut appeler les profiteurs de crise » (28/09). Bref, dans un contexte d'accroissement des inégalités, alors que les multinationales encaissent des superprofits, que s'accumulent les mesures antisociales et que l'inflation grève le quotidien de millions de Français, l'ordre établi est bien gardé... et peu traité.

- **Proche-Orient : propagande israélienne à la Une**

Sur la période étudiée, c'est la situation au Proche-Orient qui fait la Une (15 interviews), également évoquée au cours des trois entretiens relatifs aux discriminations – où seule la question de l'antisémitisme est abordée.

Au cours de ces quinze entretiens, le présentateur ne donnera pas une seule fois le bilan des civils tués par l'armée israélienne à Gaza [17]. En trois mois, aucune voix palestinienne, en soutien du peuple palestinien ou simplement en capacité de donner des informations sur la situation humanitaire à Gaza ne sera donnée à entendre. À l'exception du 25 décembre, où Antoine-Marie Izoard, directeur de la revue *Famille chrétienne*, est interrogé sur l'annulation des célébrations de Noël à Bethléem et... sur « *[I]es chrétiens qui souffrent presque en silence et dans l'indifférence* » [18]. Traduit en chiffres, cela donne cet effarant constat : sur près de deux heures d'antenne cumulées consacrées à la situation au Proche-Orient, à peine une minute trente est dédiée à Gaza et à ses habitants, chrétiens, uniquement. Seulement 6 minutes sur plus de cinq heures chez Sonia Mabrouk.

En lieu et place, la communication, les stratégies et les préoccupations du gouvernement d'extrême droite israélien constituent une ligne rouge omniprésente, à laquelle s'ajoute la question des otages. Convie à trois reprises, le général Christophe Gomart affirme par exemple que l'armée israélienne a donné « *la preuve d'une armée parfaitement démocratique* » en ayant reconnu avoir tué trois otages (18/12). Début décembre, le publicitaire Franck Tapiro invente ses propres buts de guerre : « *libérer la population palestinienne* », « *essayer d'imaginer un espoir de paix dans la région* », et, enfin, empêcher que s'« *export[e] le djihad islamique ici, chez nous. [...] Israël est au front pour la défense de nos valeurs [...]. Voilà pourquoi il faut le soutenir* ». (1/12) Quant au journaliste Stéphane Amar, résidant à Jérusalem, il est sollicité à deux reprises pour lui aussi diffuser, outre des fake-news, une défense acharnée de la politique de Netanyahu : « *Il n'y a pas de sentiment, ici, de disproportion dans la riposte israélienne. Quelle proportion peut-on amener aux massacres de bébés, à la décapitation de nourrissons ?* » déclare-t-il notamment le 3 novembre, avant de poursuivre : « *La détermination des Israéliens est intacte. Ces considérations de disproportion, d'atteinte aux civils comptent autant, je dirais, que pour Winston Churchill quand il ordonnait le bombardement de Dresde ou que Roosevelt ordonnait le bombardement d'Hiroshima.* » La contradiction de l'intervieweur est inexistante :

- **Stéphane Amar** : Le Conseil des droits de l'Homme épargne l'Iran [...], la Corée du Nord, épargne même la Russie de Poutine et s'acharne de manière grotesque, de manière cette fois-ci complètement disproportionnée, contre Israël.

- **Dimitri Pavlenko** : Mais comment ça s'explique ce harcèlement, pardonnez-moi, le mot n'est peut-être pas le bon, mais ce harcèlement onusien, cet acharnement à condamner Israël ?

« *L'Assemblée générale [de l'ONU] est dominée par des dictatures* » sera l'une des outrances avancées (sans contradiction) en guise d'explication par le journaliste. Fermez le ban.

• Immigration et insécurité : des thématiques omniprésentes

Compte tenu de l'actualité du champ politique sur la période étudiée – marquée par le débat parlementaire autour de la « Loi immigration » et par l'attentat à Arras –, deux des thématiques-phares des droites sont prépondérantes dans l'agenda. L'immigration fait l'objet de 10 sujets spécifiques et 8 interviews sont consacrées à la thématique de l'« insécurité », auxquelles s'ajoutent 5 entretiens sur la question du terrorisme.

Sans surprise, sur Europe 1, l'immigration doit être « choisie », quand elle n'est pas présentée comme dangereuse, et les opposants à la loi n'ont tout simplement jamais voix au chapitre. Quant à l'« insécurité », elle est présentée comme endémique et est instrumentalisée pour mieux exciter les peurs. Un syndicaliste policier est invité pour évoquer un « *phénomène de contagion* » à propos de fausses alertes à la bombe (19/10) ; un procureur dénonce « *l'omerta* » à propos d'« *entreprises du BTP de Grenoble rackettées* » (8/12) ; Dimitri Pavlenko titre une interview « *Fabienne, assassinée par un migrant* », en recevant la sœur de cette dernière (7/12) ; une journaliste d'Europe 1 est elle aussi sollicitée comme témoin pour amplifier un fait divers et évoquer le cas de son enfant maltraité en crèche (6/09) ; quant au meurtre de Thomas à Crépol, il serait le fait d'une « *frange de la population [refusant] toute forme de citoyenneté et d'intégration* » selon la maire (ex-LR) de Romans-sur-Isère (29/11) et témoignerait, d'après un maire divers droite, de « *déserts de sécurité* » dans les campagnes françaises (21/11), où sévit une insécurité « *tentaculaire* » aux yeux d'un « expert » d'extrême droite (22/11). Dans un tel chaos radiophonique, on ne s'étonne guère de voir Dimitri Pavlenko convoquer un « *entrepreneur et essayiste* » pour son « *plaidoyer en faveur [...] de la vidéoprotection* », « *source de liberté* » (29/09), ni d'assister à la promotion d'« *agents de sécurité dans les quartiers sensibles* » (4/12)... Et encore moins de constater que le seul entretien catégorisé dans la rubrique « Justice » est dédié à la libération du policier ayant tué Nahel (16/11). C'est d'ailleurs l'avocat du fonctionnaire, Laurent-Franck Liénard, qui se voit dérouler le tapis rouge, au prix de renversements pour le moins spectaculaires : « *Comment [le policier] va aujourd'hui, est-ce que vous pouvez nous raconter un peu par*

quelles étapes il est passé [...] depuis ce 27 juin fatal pour lui ? » ; « Défendre des policiers aujourd'hui, c'est prendre des risques pour sa vie également, maître Liénard ? »

Même lorsque l'immigration ou l'insécurité ne sont pas *a priori* à l'agenda, les prismes sécuritaire, identitaire et xénophobe gangrènent les entretiens. Les nombreuses interviews consacrées à l'école (8) sont un bon exemple. Notons pour commencer que les personnels de l'Éducation nationale n'y ont que peu la parole [19] : un professeur retraité (Jean-Paul Brighelli) et une professeure officiant dans le secondaire (Eve Vaguerlant)... tous deux habitués des plateaux de CNews et auteurs dans *Causeur* – chroniqueur même, s'agissant du premier, anciennement encarté dans le parti de Nicolas Dupont-Aignan. Ainsi, interrogée par Dimitri Pavlenko à propos du « vrai malaise des enseignants », soit, dans son imaginaire, une inhibition pour « parler de l'héritage chrétien de la société française », Eve Vaguerlant n'hésite pas à disserter sur « l'islamisation de l'école » après avoir fantasmé dans un joli contresens un « refus bourdieusien de la transmission de la culture et du savoir » au nom duquel « en cours de musique, on chante des chansons de Pink au lieu d'écouter du Beethoven ». À bien écouter la matinale d'Europe 1, les problèmes majeurs de l'école concernent l'autorité, l'abaya et le harcèlement scolaire, auquel sont consacrés trois entretiens sur huit – les trois thématiques ayant été au cœur de l'agenda gouvernemental à la rentrée 2023. Aussi apprend-on à longueur d'antenne que « les profs ont peur » (11/12), qu'« il faut être dans la fermeté » face au déclin de l'autorité (14/12) ou encore que « l'immigration tire le niveau vers le bas » (13/12). Quant aux problématiques constituant le cœur des préoccupations syndicales – déficit structurel de moyens humains et matériels, maltraitance des personnels et précarisation grandissante de tous les corps de métier, crise du remplacement et des vocations, classes surchargées, etc. – elles sont reléguées aux marges ou tout simplement ignorées. L'antenne ne s'entoure d'ailleurs d'aucun syndicaliste travaillant dans un service public... excepté la police [20].

Les entretiens relatifs aux questions de santé (6) pâtissent du même angle mort : alors que l'hôpital public est en décrépitude, aucune interview ne lui est consacrée. En revanche, Dimitri Pavlenko prend soin de ne pas faire l'impasse sur l'Aide médicale d'État, « une des composantes de l'attractivité médicale française » selon ses mots, qui le conduit à inviter une « consultante santé et spécialiste de la facturation des soins » visiblement ravie de pouvoir pointer les « abus du tourisme médical » et de stigmatiser les étrangers en situation irrégulière (17/12). Europe 1 ayant la passion du débat, un seul entretien est consacré à celui portant sur le « projet de loi fin de vie », en compagnie d'un professeur émérite d'éthique médicale qui s'y déclare opposé [21].

• L'écologie : une nuisance

À l'image du seul entretien portant sur la constitutionnalisation de l'IVG... et réalisé avec un homme [22], l'écologie se discute sans écologistes et sans la gauche. Trois interviews, en tout et pour tout, se contentent de recycler le prêt-à-penser le plus droitier sur ces questions. Le très médiatique Antoine Bueno, ancien chroniqueur d'Europe 1, présenté comme « essayiste [...] prospectiviste » et « conseiller au Sénat sur les questions de développement durable » se charge de diffuser la vulgate : haro sur l'« idéologie [...] et [la] pensée unique qui conduiraient à faire croire que l'écologie, c'est la décroissance » et bénie soit « l'économie de marché », qui est certes présentée comme « la cause du désastre environnemental » mais qui « ne peut être que la solution à la transition environnementale » (15/09).

Une fois le cadrage posé, Dimitri Pavlenko débloque deux créneaux pour fustiger les militants écologistes. Une première fois avec Bernard Carayon, maire LR passé par le GUD [23], qui montre son sens de la nuance et sa connaissance de la société française pour décrire les manifestants contre le projet d'A69 – projet selon lui « très consensuel » : « Il y a eu à peu près 5 000 manifestants : 2 500 qui relèvent en quelque sorte de la famille chichon, les derniers lecteurs de Libération ; et puis 2 500 voyous, militants ultra violents de l'extrême gauche radicale verte-rouge. » (21/10) Et une seconde fois en compagnie du journaliste Marc Lomazzi, auteur d'un livre sur les Soulèvements de la Terre au titre éloquent : *Ultra écologues, les nouveaux croisés de l'écologie*. Naturellement, il est exclusivement question des modes d'action du collectif, criminalisé à travers l'emploi d'une métaphore guerrière filée : « ultra-gauche », « écologie radicale », « intrusions violentes », « éco-sabotage », « opérations impressionnantes sur un plan tactique », « force de frappe », « base-arrière », « méthode d'action type black-bloc parfois extrêmement violente », « éco-warriors », « souvent fichés S ». « C'est l'idéologie rouge et noire, révolutionnaire, d'extrême gauche qui déteint sur la cause verte ? » l'interroge benoîtement Dimitri Pavlenko, après avoir donné le ton dans sa question inaugurale :

Dimitri Pavlenko : Il ne se passe pas un jour ou presque sans que les Soulèvements de la Terre passent à l'action en un endroit du territoire, le plus souvent sous les radars de l'actualité nationale. Dans une note

[...], le renseignement territorial constate que le mouvement écologiste radical a changé de tactique : les chefs sont passés dans la clandestinité, ça se militarise, on pilote des actions de sabotage. [...] Les Soulèvements de la Terre, est-ce qu'ils sont en train de devenir une sorte d'Action directe du climat ?
Apprécions la comparaison...

- **Haro sur les contre-pouvoirs**

Systématiquement exclus des entretiens, les intervenants en capacité d'apporter une contradiction étayée au prêt-à-penser libéral, antisocial, autoritaire, sécuritaire et xénophobe n'en sont pas moins pilonnés en leur absence. Piétiner toute forme de contre-pouvoir : une tradition ancestrale de l'extrême droite. Les libertés publiques ? Dimitri Pavlenko a son invité tout trouvé : « *Vous dites que [...] la CNIL [Commission nationale de l'informatique et des libertés] joue contre les Français [...], c'est une sorte de cour suprême qui empêche d'avoir un débat serein et éclairé sur la question de la vidéosurveillance.* » (Face à Robin Rivaton, 29/09) Les associations de défense des droits humains et des exilés ? Elles aussi sont dans le viseur du présentateur, comme le montre sa première question à Agnès Verdier-Molinié, à propos de la famille de l'assassin du professeur Dominique Bernard (20/10) :

Dimitri Pavlenko : Alors est-ce que ces gens sont des experts du droit d'asile ? Pas la peine, puisqu'il existe en France un écosystème d'associations pour les assister juridiquement ! La Cimade, le Gisti, France Terre d'asile, Utopia 56, il y en a beaucoup d'autres ! [...] Combien les associations d'aides aux migrants perçoivent-elles d'argent public ?

Le 17 octobre, c'est encore à l'avocat Philippe Fontana que Dimitri Pavlenko confie sans retenue le micro, pour des propos délirants à propos de la Cimade : « *Je crains qu'elle partage une certaine idéologie, comme elle envoyait un bateau pour secourir les nord-vietnamiens dans les années 70, comme elle aidait les sandinistes en Amérique du Sud. C'est une association d'extrême gauche qui fera tout pour faire prévaloir son idéologie.* »

Mais comme ailleurs, la cible de choix d'Europe 1 reste d'abord et avant tout La France insoumise. Une fois les intervenants triés sur le volet, Dimitri Pavlenko n'a plus qu'à ouvrir les vannes et laisser ses invités disserter en roue libre, sans jamais leur opposer le début du commencement d'une contradiction. Pierre-Henri Tavoillot, maître de conférences en philosophie, peut ainsi sereinement déclarer que « *pour les Insoumis, le 6 octobre [sic], c'est-à-dire le jour du massacre du Hamas, c'est un point de détail* », avant de préciser sa bouillie :

Pierre-Henri Tavoillot : L'extrémisme a changé de camp. Aujourd'hui, le Rassemblement national a cessé d'être un parti d'extrême droite et l'extrême gauche devient de plus en plus extrême gauche dans les deux sens, c'est-à-dire toute l'idéologie de l'extrême gauche, mais aussi véritablement un extrémisme avec à la fois ce qu'on peut appeler l'intolérance, et puis aussi par ailleurs, dans d'autres occasions, le culte de la violence. (11/11)

La veille (10/11), face à Serge Klarsfeld venu commenter la marche contre l'antisémitisme, Dimitri Pavlenko dégage un leitmotiv islamophobe obsessionnel parmi les chiens de garde – « *Peut-être qu'il y a en arrière-pensée, chez Jean-Luc Mélenchon, l'intention de draguer [...] l'électorat musulman qui est sensible à la cause palestinienne* » – avant de laisser son invité livrer un vibrant plaidoyer à la gloire du RN, un « *parti qui autrefois était antisémite, qui ne l'est plus depuis un certain nombre d'années et qui rejoint les valeurs républicaines* » : « *On se passera de l'extrême gauche antisioniste et antisémite et on accueillera le RN, devenu un parti fréquentable.* » Le 8 octobre, déjà, le président de la Licra Marc Stasi est invité à évoquer le cas Jean-Luc Mélenchon, accusé d'avoir « *choisi son camp, le camp de la haine [...]. J'ai honte pour la France, ce type est indigne de la classe politique, il sort de l'arc républicain.* » Le 24 octobre, de nouveau encouragé par le présentateur, le président du Crif, Yonathan Arfi, qualifie d'« *indécent* » l'appel de Mathilde Panot (LFI) au cessez-le-feu à Gaza. Quant à l'entretien avec l'avocat Richard Malka (12/10), au cours duquel les militants de La France insoumise sont qualifiés de « *populistes de la pire espèce* », c'est un festival :

Richard Malka : LFI est le tombeau de la gauche. Mélenchon est le déshonneur. [...] Aujourd'hui, on ne peut plus ne pas voir que ce parti est un parti immoral. [...] La France insoumise, son programme électoral, c'est la défense de l'abaya et puis celle du Hamas aussi. [...] Ils considèrent, peu importe le fanatisme religieux, peu importe qu'il s'agisse de Daesh ou du Hamas ou de je ne sais qui, ils considèrent que les musulmans, y compris les fous de Dieu, eh bien ils doivent les défendre, quoi qu'ils fassent.

De longues minutes d'outrances, conclues par un présentateur béat : « *Merci beaucoup Richard Malka. Paroles fortes ce matin sur Europe 1. Merci d'être venu nous voir.* »

Et de la sorte, à l'infini. Promouvoir le RN et qualifier La France insoumise d'ennemi intérieur : une habitude quasi quotidienne à l'antenne d'Europe 1, jusqu'au billet « humoristique » de Gaspard Proust. Comme ailleurs, en pire, la novlangue orwellienne règne en maître sur les interviews audiovisuelles et la

gauche, véritable bouc-émissaire, est inlassablement décrédibilisée : Europe 1, une propagande de tous les instants.

Marginalisation de la gauche politique ; prédominance des commentateurs réactionnaires et des représentants les plus droitiers du « cercle de la raison » ; omniprésence des thématiques et des thèses chères à l'extrême droite, avec un primat donné au ton spectaculaire et alarmiste ; invisibilisation de la question sociale, des argumentaires et des revendications syndicales du mouvement ouvrier ; stigmatisation de toute forme de contre-pouvoir et de toute pensée progressiste attachée à contester l'ordre établi... C'est entendu : les deux interviews dispensées dans la matinale d'Europe 1 piétinent le pluralisme (et l'information) dans les plus grandes largeurs.

À cela s'ajoutent les éditos de Vincent Hervouët, Alexis Brézet et Vincent Trémolet de Villers – hauts-gradés des rédactions de LCI et du *Figaro* –, mais aussi les « signatures » de Gaspard Proust, Philippe Val et Catherine Nay, trois têtes de gondole de la réaction, ou encore les interventions de Jérôme Béglié et Charlotte d'Ornellas, deux historiques de CNews : une matinale à droite toute ! Ce vaste panorama nous amène à considérer l'intérêt du recours porté par RSF devant le Conseil d'État, lequel enjoint à l'Arcom de prendre en compte l'ensemble des intervenants, au-delà des seules personnalités politiques, dans son appréciation du pluralisme. L'occasion de rappeler que ce dernier ne se mesure pas simplement à l'aune des « pedigrees » des différents intervenants, mais aussi – et peut-être, surtout – en fonction de la manière dont est problématisée l'information délivrée au public, comme des déséquilibres et des angles morts systématiques qui la mutilent...

Elvis BRUNEAUX et Pauline PERRENOT, mardi 2 avril 2024 (Acrimed)

Annexe : La liste des invités de Dimitri Pavlenko :

https://www.acrimed.org/IMG/pdf/europe1_dimitri_pavlenko.pdf.

[1] Voir par exemple « Une décision historique du Conseil d'État appelle à recadrer CNews », Mediapart, 13/02.

[2] En termes d'audience, si la matinale d'Europe 1 est la dernière du quinté concurrent (France Inter, France Info, RMC, RTL), elle réunit toutefois plus d'un million d'auditeurs chaque jour selon le dernier bilan de Médiamétrie (11/01) et reste le créneau le plus écouté de la station qui, comme s'en vante la maison, « *progresses sur tous les indicateurs* » (Europe 1, 12/01). / [3] Voir à ce sujet deux émissions d'Arrêt sur images : « Le trimestre anti-inflation, "une opération médiatique avant tout" » (28/04/2023) et « Patrons : "Les agences de com' ont gagné la bataille de la communication" » (9/12/2022). / [4] Voir notamment Mathieu Rigouste, *Les marchands de peur. La bande à Bauer et l'idéologie sécuritaire*, Libertalia, 2013. / [5] Voir « L'islamologue Florence Bergeaud-Blackler : derrière le buzz, des travaux déconsidérés et des méthodes décriées », Mediapart, 9/07/23 et « Israël, Gaza, Arras : Gilles Kepel partout, pluralisme nulle part », Arrêt sur images, 24/10/23.

[6] En pointe dans la plupart des emballements politico-médiatiques réactionnaires ; voir par exemple son rôle dans la séquence « ensauvagement » en 2020, que nous détaillons dans *Les médias contre la gauche*, pp. 203-208.

[7] Sur la notion d'« extrême centre », voir par exemple l'entretien de l'historien Johann Chapoutot par Lundi Matin (12/02) reprenant le concept de l'historien Pierre Serna. / [8] Par exemple : « *Qui habite dans nos logements sociaux ? Là aussi ce sont les Français qui financent* », s'indigne-t-elle avant de poursuivre : « *Il n'y a pas que le coût des HLM, il y a le coût de l'éducation, de la santé donc tout ça au bout d'un moment, ça fait des dépenses publiques qui sont énormes, pour finalement des personnes qui ne devraient pas être en France et qui en plus se retrouvent à nuire. Typiquement, on l'a vu, avec des actes de terrorisme. Donc là, c'est vraiment du perdant-perdant pour les Français : ils financent et derrière, ils se font attaquer* ».

[9] Un entretien dans lequel Bruno Cautrès tente fort laborieusement de défendre « *l'aile gauche de la macronie* » et d'expliquer que le RN a mis « *la majorité complètement en porte-à-faux* » en votant en faveur d'un texte qui « *n'est pas du tout le texte d'origine du gouvernement* ». / [10] « Chrétien et progressiste, j'irai manifester contre le "mariage pour tous" », *Le Monde*, 9/09/2013. / [11] À ce sujet, lire par exemple « Au niveau européen, un pacte migratoire "dangereux" et "déconnecté de la réalité" », Mediapart, 28/12/2023. / [12] Voir par exemple « Institut pour la justice : derrière la manifestation en hommage à Lola, une association aux combats communs à l'extrême droite », *Le Monde*, 20/10/2022. / [13] Voir par exemple « "Parents vigilants", les zemmouristes à l'assaut de l'Éducation nationale », Mediapart, 11/12/2023 et « De SOS Education à la "santé naturelle", voyage dans la galaxie conservatrice des Laarman », *Le Monde*, 19/10/2019. / [14] Lire « Immigration : ce que contient vraiment le rapport présenté comme preuve du "grand remplacement" », *L'Express*, 28/08/2021. / [15] « L'observatoire

qui analyse et dépolitise l'immigration », *Valeurs actuelles*, 16/09/22. / [16] Les sujets étiquetés dans « Autres » (7) portent sur un engagement de la Fondation BNP Paribas auprès des Restos du cœur (Isabelle Giordano, 5/09) ; le commentaire de la venue de Charles III à Paris (Jeremy Stubbs, 20/09) ; la promotion d'un ouvrage de Jean-Pierre Le Goff sur Mai 68 (2/10) et de celui de la psychanalyste Judith Cohen Solal sur « *l'humour juif* » ; le travail de l'association « Unité Laïque » (Jean-Pierre Sakoun, 27/11) ; et enfin, les décès de Jean-Pierre Elkabbach (Catherine Nay, 4/10) et Jacques Delors (Jacques Attali, 28/12). / [17] Le 27 décembre, on l'entend seulement de la bouche du chercheur invité, Gilles Kepel, qui mentionne que les « *bombardements de civils [...] auraient causé au moins 20 000 morts* ». / [18] À cette occasion, l'invité mentionne seulement qu'« *on a beaucoup prié pour la paroisse de Gaza* » et que le Pape va « *appeler à un cessez-le-feu* ». / [19] Bien que présenté comme « professeur de culture générale », Joachim Le Floch-Imad (13/12) est surtout membre du bureau de Refondation républicaine, le mouvement politique de Jean-Pierre Chevènement, et était investi sous l'étiquette Renaissance lors des élections législatives de 2022, dans la Sarthe. Quant à Fatiha Agag-Boudjahlat (14/12), ancienne comparse de Céline Pina au sein du mouvement du mouvement Viv(r)e la République, elle est sans doute la proviseure-adjointe en collège la plus médiatisée dans l'audiovisuel... Voir, par exemple, le portrait que lui consacre *Mediacités* (22/03/2021). [20] Matthieu Valet (25/09) et David Le Bars (9/10). Un troisième est président du syndicat ReAGJIR des jeunes médecins généralistes. Quant au quatrième et dernier syndicaliste invité, c'est du côté patronal que Dimitri Pavlenko va le chercher : Arnaud Rousseau, président de la FNSEA et, accessoirement, d'un mastodonte de l'agroalimentaire français (le groupe Avril). / [21] Les autres questions abordées concernent « *la nécessité de prendre rendez-vous avec le médecin pour obtenir un certificat médical* » (12/09), le vaccin contre le cancer du poumon avec un dirigeant d'entreprise cotée en bourse (13/09), un focus sur les « *invisibles du soin* » (6/10) et le « *traitement des corps dans le plus grand centre d'anatomie d'Europe* » (21/09). / [22] Le très médiatique Benjamin Morel, maître de conférences en droit public (31/10). / [23] « Bernard Carayon : du GUD aux alliances avec le FN », *L'Humanité*, 16/09/2023 /

Introduction d'Alexandre Penasse à la table ronde Démocratie*

Si nous sommes réunis ici aujourd'hui, c'est que la politique, au sens noble du terme, celui de l'organisation de la cité, donc de nos vies, nous intéresse. Pourtant, nos vies sont la plupart du temps régentées par d'autres, qu'on élit et à qui l'on délègue le soin de décider pour nous, troquant pour un confort illusoire notre liberté et notre souveraineté. Ce sont eux qui décident des médias qu'ils subventionnent, qui « aménagent » le territoire, préconisent un type d'énergie plutôt qu'un autre, usent de l'argent public pour envoyer en Ukraine des armes, confinent une population entière, ou imposent une injection expérimentale comme seule et unique remède. Au delà de tout soupçon.

S'ils ne jouissaient pas du monopole de la représentation du réel, c'est-à-dire s'ils ne possédaient pas les médias qui leur permettent de nommer et montrer ce qui leur convient, et d'occulter tout le reste, ce ne serait pas grave, au fond, ils coexisteraient avec d'autres médias qui contrebalanceraient leurs visions, générant par cette forme de coexistence pacifique l'indispensable débat. Mais le problème est qu'ils ont l'exclusivité de ce qui est pour eux La Vérité, nous indiquant en filigrane en être les seuls et justes dépositaires. Ils sont de vrais dieux qui disent ce qu'ils ne font pas et font ce qu'ils ne disent pas : ils promeuvent la liberté d'expression, mais bannissent le débat ; prônent le changement, mais dans la continuité ; évoquent interminablement la paix mais provoquent sans cesse la guerre ; prône l'égalité, la justice, l'équité, mais mettent en place les structures qui nourrissent les hiérarchies, l'injustice, l'iniquité. Et pour créer l'illusion du débat, de l'échange, de cette confrontation d'idées d'où la vérité émergerait, ils nous illusionnent de leur différence qui ne serait que fonction de leurs positions respectives sur l'axe gauche-droite. Si cette fausse distinction occulte parfaitement leurs positions communes dans les grandes lignes (presse, processus électif), elle ne nous dupe toutefois pas sur la plus ou moins égale répartition en termes de scandales, à gauche ou à droite du centre. Dans ce domaine, ils sont tous, peu ou prou, égaux.

Kazkghate, Samu social, Nethys, Maroc-gate déguisé en Quatargate, les travaux du parlement wallon passant de 17 millions à 46, le tunnel de 20 mètres pour relier ce même Parlement au parking, pour la modique somme de 700 000 euros, les indécentes indemnités parlementaires, tous les Papers : Panamapapers, PandoraPapers, ParadisePapers, et puis Cambridge analytica...

Les médias aux ordres adorent les scoop, les révélations explosives, mais laissent crever dans une prison le journaliste qui a contribué à lever le secret sur ces pratiques nauséabondes et qui a permis que s'écrivent leurs articles édulcorés. Julian Assange. Leur silence est ignoble et, parfois, même s'ils en parlent, c'est pour mieux faire de l'homme une icône éthérée leur permettant de mieux oublier cette omniprésence idéologique où leur censure réflexe se vit comme liberté. Julian comme nouvel symbole de l'omerta. C'est un comble. Mais nous n'en sommes plus à un paradoxe.

Tout va bien. Ne trouvez-vous pas ? Les présidents de partis, récemment, discutent de la façon dont ils peuvent lutter contre l'extrême droite, mais pas contre la corruption. Évidemment, ils ne vont pas chier dans la soupe, ils en sont les principaux acteurs, et donc profiteurs. Ah, l'épouvantail de l'extrême droite, qui permet de ne pas parler de ce que le philosophe Alain Deneault nommait l'extrême centre. Je le cite : « On a associé à tort l'extrémisme en politique à la position du curseur sur l'axe gauche-droite. Alors que l'extrémisme, au sens moral, renvoie beaucoup plus à une attitude qui consiste à être intolérant à ce qui n'est pas soi. L'extrême centre consiste à être intolérant envers tout ce qui ne s'insère pas dans ce paramétrage finalement très étroit de l'ordre du jour du programme oligarchique. C'est un centre qui a peu à voir avec l'axe politique gauche-droite, dans le sens où c'est un centre qui vise moins à se situer sur cet axe qu'à l'abolir, et à présenter une vision des choses comme étant la seule valable. L'extrême centre c'est donc ne tolérer rien d'autre que ce discours-là. Pourquoi le centre ? Parce qu'il ne va pas se présenter comme étant radical, destructeur, impérialiste, violent par bien des aspects, mais se présentant au contraire comme pondéré, pragmatique, comme étant normal, vrai, juste, équilibré, comme étant raisonnable, rationnel ».

C'est donc cette droite-gauche ou gauche-droite dites modérées qui favorise la destruction du social, de l'individu et de la nature. Elles qui privilégient les paradis fiscaux alors que la misère indécente ne cesse de croître, s'assurant dans un même temps que le mobilier public découragera les sans domicile et tous ceux qui rejoignent chaque jour la cohorte, de pouvoir dormir sur un banc qui diminuera peut-être la probabilité

qu'ils succombent à leur nuit ; c'est eux qui nous obligent à supporter que des déguenillés tremblant nous fixent dans les yeux le cul au chaud dans nos voitures, pour que nous daignons leur donner, rien pour nous, bien plus pour eux.

C'est cette politique mafieuse qui vit en all-inclusif sur le dos du contribuable et augmente les effectifs des forces de l'ordre pour réprimer la délinquance que cette même misère génère indubitablement, elle qui demande l'exécution systématique des peines d'une durée comprise entre 6 mois et 2 ans, alors que cela faisait plus de 50 ans que cela ne se faisait plus. Il faut bien enfermer la pauvreté délinquante qu'elle favorise. La même année, le Tribunal de première instance de Liège retenait la responsabilité de l'État belge dans la surpopulation existant au sein de l'établissement pénitentiaire de Lantin et le condamnait à adopter des mesures appropriées permettant de lutter efficacement contre cette surpopulation carcérale.

Dans cette logique du chaos qui l'anime, elle construit donc des prisons ultra-modernes dans un des derniers écrins de verdure de Bruxelles, à Haren, en collaboration avec un consortium privé, pour y placer les détenus que ses politiques généreront.

C'est elle qui impose le numerus-clausus qui crée les pénuries de médecins généralistes, tout en diminuant le nombre de lits dans les hôpitaux, revenant pourtant chaque année avec ses marronniers sur la surcharge hospitalière, mettant en place des PPP... entre universités et multinationales des high-tech et de la pharmacie. Elle dit se questionner, être scientifique, alors qu'elle ne fait qu'avaliser les décisions des multinationales.

Elle qui fait semblant d'écouter les paysans, les étouffant sous les aides européennes qui en fait de nouveaux serfs, modernes. Le seigneur, désormais estampillé UE. Cette dernière qui leur crache à la gueule le jour où ils sont là, des centaines de tracteurs envahissant les rues de Bruxelles, bien rangés dans les espaces où les forces de l'ordre les avaient confinées, délaissant leurs champs pour le bitume, pour leur annoncer qu'ils ne peuvent rien pour eux alors qu'ils peuvent pour l'Ukraine, libérant 50 milliards en quelques heures. Circulez, au-delà de leur décadence, qui nous emporte, il n'y a rien à voir. Et les syndicats, par leur soumission abjecte, leurs feintes de pouvoir négocier, font partie du problème.

La caste politique, rarement perquisitionnée, révèle quand elle l'est, 280 000 euros en petite coupure dans ses appartements ; l'Arena n'a rien d'ouverte. Pas grave, personne ne moufte, alors que le clodo volant un sandwich se prendra une condamnation. Exemple, n'est-ce pas ?

C'est cette politique aussi qui nous prive de l'aide à la presse périodique parce que nous n'avons pas dit ce qu'elle voulait entendre. Et elle le fait en se servant des institutions censées défendre les journalistes, mais qui ne sont au fait que des ministères de la vérité, constituées des médias de masse, œuvrant à leur propre pérennité, organes officiels censurant tout ceux qui s'opposent à leur propagande guerrière. Agences de com' des gouvernements, ces médias sont des outils de fabrication du consentement, propriété des partis politiques, à l'instar de la RTBF, financée par nos impôts, ou d'autres appartenant à des grands groupes industriels : IPM, Roularta, Rossel...

Ce sont ces médias qui décident unilatéralement ce qu'est ou pas une Fake News, allant jusqu'à porter plainte contre des citoyens qui osent remettre leur plein-pouvoir de définition du réel.

Enfin, me suis-je dit, je me suis trompé. Car j'ai découvert les slogans des partis du pouvoir en 2024, et réalisé que par rapport à 2019, tout avait changé !

Slogans 2024

- Les Engagés nous proposent un programme 2024 intitulé « Le courage de changer », « Parce que s'indigner ne suffit plus et qu'un sursaut de conscience est nécessaire, Ensemble dessinons les contours d'une nouvelle ambition ».
- Écolo : « Choisir l'avenir (plus vert, plus juste) ».
- PS : « Rejoignez le combat »
- « MR, L'avenir s'éclaire »
- PTB, « Le choix de la rupture »
- Défi, « Toujours plus juste ». « DéFI, c'est le courage et la nuance. Nous voulons un État démocratique plus responsable, plus efficace, mais surtout, au service des citoyens (...) Ceux qui sont fatigués par la politique traditionnelle trouveront chez DéFI une alternative responsable et pragmatique. »

Vous voulez savoir ce quels slogans ils avaient en 2019 ?:

2019 :

CDH : « Autrement, maintenant! »

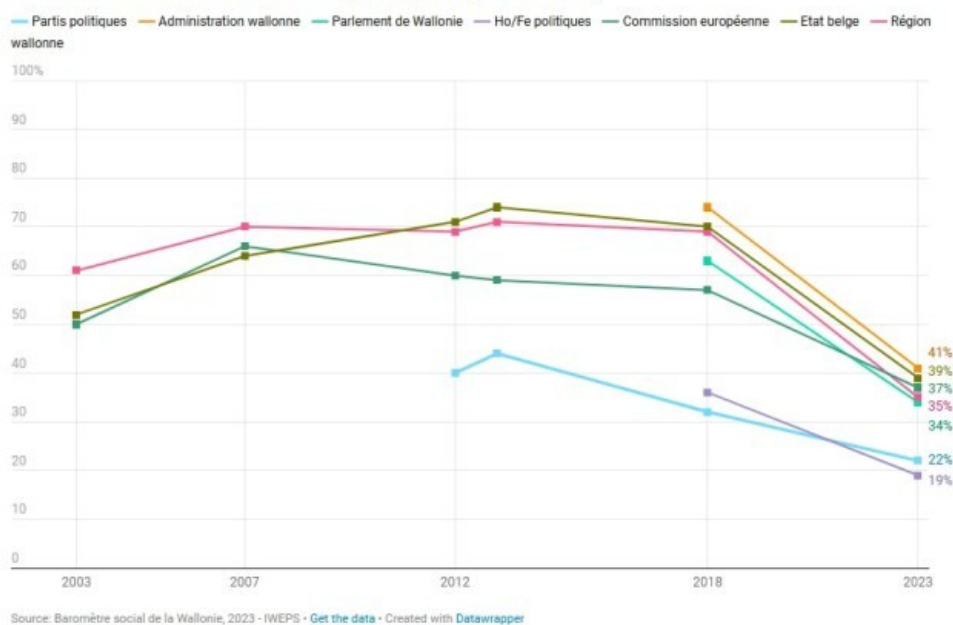
Ecolo : « Au cœur du changement »

PS : « Protéger, Reconstruire, Vivre mieux »
 MR : « Avec le MR, c'est possible ! »
 PTB : « Un programme social, c'est vraiment phénoménal ».
 Défi : « Clairement plus juste »

Entre 2019 et 2024, après 2024, ils ont oublié qu'ils avaient fait des victimes, ils ont oublié la déliquescence du monde à laquelle ils avaient participé.

En 2024 justement, un sondage montre que 81 % des gens n'ont plus confiance dans les femmes et hommes politiques, 78 % n'ont plus confiance dans les institutions.

Confiance dans les institutions politiques (2003-2023)



Le fait est : nous sommes perdus. Notamment pour une raison : nous attendons tout d'eux, alors que la solution est sans doute en nous est contre l'organisation délétère de nos vies qu'ils mènent.

- La table de mixage utilisée lors de ce discours ne permet malheureusement pas d'entendre les retours du public, nombreux. Cela manque de rire, imaginez-les.

Alexandre PENASSE, publié le 20 mars 2024 (kairospresse,be)

France Inter coupe le micro à l'écologie et aux luttes



Plusieurs émissions écolos de France Inter, dont « La Terre au carré », disparaîtront à la prochaine rentrée ou seront transformées. Moins de luttes, plus de science : la radio prend un virage qui ne plaît pas à tous.

Il est 14 heures, le lundi 6 mai. À l'antenne de France Inter grésille la voix teintée de tristesse de Jean. Puis celle de Martine, « scandalisée », ou encore Suzanne, « abasourdie ». « Au moment même où les médias ont le devoir de mieux et plus parler d'écologie, on supprime une émission phare sur le sujet », déplore-t-elle. Un brin agacé, Dominique ponctue : « Force à vous, et longue vie ! »

D'ordinaire joyeux et mobilisateur, le répondeur de « La Terre au carré » a changé de ton lundi. Avant que ne débute un nouvel épisode de l'émission écolo de France Inter – à laquelle participe chaque mois Reporterre –, son présentateur Mathieu Vidard a déclaré : « À l'heure où je vous parle, il a été acté que “La Terre au carré” sous sa forme actuelle disparaîtrait à la rentrée. Ça n'est pas un choix de notre part. »

Trois jours plus tôt, le journal *Le Monde* dévoilait l'atmosphère tempétueuse régnant dans les couloirs de la Maison ronde de Radio France. Convoqués tour à tour, plusieurs journalistes de France Inter ont appris la diminution ou la suppression de leurs émissions ou chroniques, à compter de la saison prochaine. Et l'équipe de Mathieu Vidard n'échappe pas au grand ménage orchestré par la directrice de la station, Adèle Van Reeth.

Si la tranche horaire de l'émission est maintenue, quelques voix disparaîtront des ondes. À commencer par Anaëlle Verzaux et sa chronique hebdomadaire « *Le Jour où* », et Giv Anquetil, dont les grands formats mensuels emmenaient les auditeurs aux quatre coins du monde. Plus surprenant encore, Camille Crosnier, en binôme avec Mathieu Vidard, voit aussi son micro coupé. Jusqu'ici la journaliste intervenait à chaque épisode, en plaçant dirigeants, patrons et élus face à leurs contradictions sur l'écologie. Contactés par Reporterre, les journalistes de l'émission n'ont pas souhaité s'exprimer.

France Inter au tempo de Bolloré

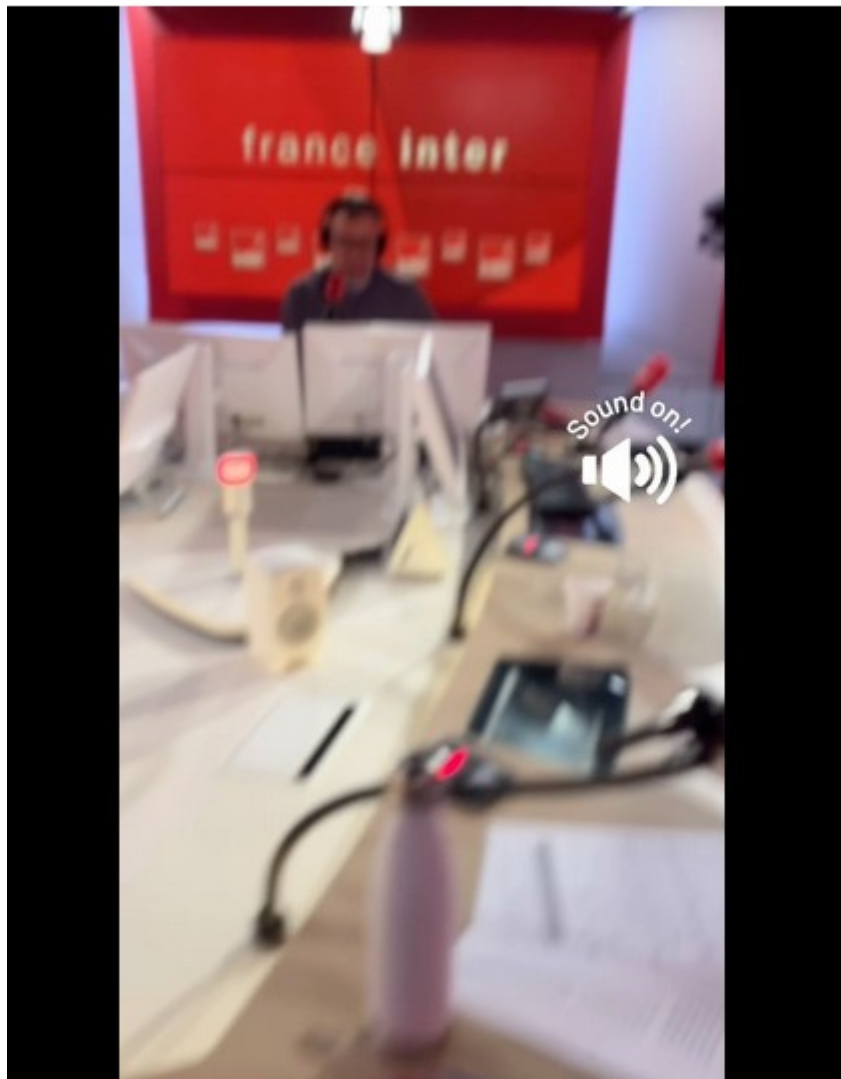
Le nom et le contenu éditorial de ce rendez-vous quotidien risquent par ailleurs d'être bouleversés. Toujours dans *Le Monde*, un porte-parole de France Inter assure que l'évolution du programme « vers davantage de récits écologiques et scientifiques » est un souhait de Mathieu Vidard. Faux, a rétorqué en direct l'intéressé, le 6 mai. S'il ne cache pas le désir de l'équipe « de faire évoluer l'émission en imaginant une nouvelle formule, [...] avec une structure et une narration différente », celle-ci devait comprendre « tous les ingrédients ayant construit l'identité de “La Terre au carré” ».



laterreucarre et vidardmathi...

Audio d'origine

Voir le profil



Malheureusement, cette proposition n'a pas été retenue. Du moins, pour le moment : « *Nous n'avons pas parlé de vos luttes sur le terrain depuis cinq ans pour nous arrêter au premier obstacle venu* », précise-t-il. Le producteur affirme son envie, plus forte que jamais, « *de défendre l'émission pour qu'elle conserve sa colonne vertébrale, sa force, sa vitalité et surtout son engagement au cœur de la crise écologique que nous traversons* ».

L'autre justification, évoquée par la direction, est la nécessité de rendre l'information « *moins anxiogène* ». Un argument douteux dès lors que l'on écoute les auditrices et auditeurs témoigner du bonheur et de l'envie d'agir que leur confère l'émission : « *C'est cela qu'il nous faut aujourd'hui*, assure à Reporterre l'activiste Mathilde Caillard, connue pour ses techno-manifs. *Nous n'avons pas besoin que le service public lisse les informations dramatiques pour préserver notre confort. Nous ne cherchons pas à être confortables vis-à-vis de la crise climatique. Ce que l'on veut, c'est agir.* »

Aux yeux de la militante, France Inter « *se met au diapason d'une nouvelle ère, dictée par un milliardaire à l'agenda politique clair* » : « *Le service public ne doit pas tomber dans le tempo de l'extrême droite et de Bolloré* », alerte-t-elle. Car bien au-delà de « *La Terre au carré* », d'autres figures voient approcher le clap de fin à grands pas. Charlotte Perry, et ses portraits de héros du quotidien peint avec sensibilité dans « *Des vies françaises* », ou encore Antoine Chao et son instantané sonore de 18 minutes à la découverte des luttes environnementales et sociales, baptisé « *C'est bientôt demain* », s'apprêtent à fermer leur micro.

« *Ces émissions ont bercé mon enfance, poursuit Mathilde Caillard. Je les écoutais avec ma mère, sur le chemin de l'école ou à la maison, dans son transistor. Pour beaucoup, ces voix sont comme des amies. Elles tirent parfois de la solitude, donnent de la force et offrent des bouffées d'espoir. D'autant que la direction s'attaque à des émissions engagées, parlant de lutte et de résistance face à des projets climaticides.* » Charlotte Perry, Antoine Chao,

Anaëlle Verzaux et Giv Anquetil ont d'ailleurs tous les quatre appris leurs gammes aux côtés de Daniel Mermet, dans l'emblématique émission – penchant à gauche – « *Là-bas si j'y suis* » – qui avait elle aussi, en 2014, été supprimée de France Inter.

Mobilisation générale

L'écologie et les luttes ne sont pas les seules victimes de cette séquence : la satire politique, incarnée par Guillaume Meurice, encaisse aussi les uppercuts. Le 2 mai, sur son compte X, l'humoriste révélait être convoqué à « *un entretien préalable en vue d'une éventuelle sanction disciplinaire* ». D'ici là, interdiction pour lui de s'exprimer sur les ondes. La direction de Radio France reproche au chroniqueur d'avoir à nouveau qualifié Benjamin Netanyahu, le Premier ministre israélien, de « *sorte de nazi sans prépuce* », le 28 avril dans l'émission « *Le Grand dimanche soir* ».



Une décision déroutante, alors que les plaintes déposées contre Guillaume Meurice pour cette phrase avaient été classées sans suite par la justice. Dans l'émission du dimanche 5 mai, l'humoriste Djamil Le Shlag a ainsi démissionné en direct : « *Il y a plus de liberté sur CNews que sur France Inter, a-t-il ironisé. Je vais envoyer mon CV à Pascal Praud.* » Les sociétés des producteurs (SDPI) et des journalistes (SDJ) de la station entendent aussi sonner la rébellion : « *Nous refusons ce qui nous apparaît comme une atteinte grave au pluralisme de l'antenne* », ont-ils déclaré dans un communiqué commun inédit, diffusé le 3 mai en interne. Les prémices d'une mobilisation inédite à la Maison ronde ? Une chose est sûre : les prochains jours seront déterminants. Le 6 mai, en fin de journée, la SDPI rencontrait la direction pour dénoncer ces dérives. Si le contenu des échanges n'a pas encore été dévoilé, un producteur de France Inter déplore auprès de Reporterre que les échanges ne se soient pas bien déroulés. Dans la soirée, un préavis de grève intersyndical a été déposé pour le dimanche 12 mai par les syndicats de Radio France, « *pour la défense de la liberté d'expression* ».

Emmanuel CLÉVENOT (Reporterre)
7 mai 2024

Purge politique à France Inter

Dans la lignée de ses prédécesseurs, la directrice de France Inter, Adèle Van Reeth, poursuit le travail de destruction de la radio publique.

D'aucuns diront aigrement qu'il ne restait plus grand-chose à sauver de France Inter, cette « douce machinerie néolibérale » si bien décrite par l'ancien attaché de production Maxime Cochelin, harnachée de sa « vraie-fausse ligne éditoriale : une acceptation sans concession de l'ordre existant », rompue au tempo de l'exécutif et imbibée de ses éléments de langage au point de « créer une anti-réalité », un « anti-réel [...], purgé de toute remise en cause des hiérarchies en place ». Mais il reste encore à casser. Des programmes, des vrais ; des journalistes, des vrais ; des équipes. La directrice Adèle Van Reeth ne consacre que le pire : élargir la surface de la matinale, céder du terrain à l'extrême droite au point que Jordan Bardella puisse saluer publiquement des relations normalisées, ouvrir grand les vannes de l'éditorialisation et orchestrer de faux débats recyclant les éternels mêmes intervenants moyennant quelques cautions...

Sans doute revigorée par la relégation aboutie (sans grève au sein de la rédaction de la radio) de l'émission « C'est encore nous », anciennement « Par Jupiter », de Charline Vanhoenacker, l'autoritaire patronne aurait tort de ne pas poursuivre sa stratégie du choc. Car c'est bien ce que décrivent conjointement la société de producteurs et productrices et celle des journalistes de France Inter dans un communiqué interne que nous avons reproduit. En plus de la convocation de Guillaume Meurice par la direction de Radio France pour faute grave « en vue d'une éventuelle sanction disciplinaire » – à la suite de la réitération d'une blague qui lui avait valu un interrogatoire devant la police et une surréaliste remontrance de la direction –, la liste des politiques envisagées donne le tournis [1] : amputation d'un tiers du budget du « Grand dimanche soir » – l'émission de Charline Vanhoenacker, encore elle – ; remplacement de « La Terre au Carré » par « une émission de sciences et d'écologie plus "narrative" », expurgée de la chronique de Camille Crosnier, du « reportage Grand Format » mensuel de Giv Anquetil et de la chronique « Le Jour où » d'Annaëlle Verzaux ; enfin, disparition pure et simple des « Vies françaises » de Charlotte Perry et de « C'est bientôt demain », d'Antoine Chao – les quatre derniers cités sont d'anciens journalistes de l'équipe de Daniel Mermet. À propos de deux d'entre eux, nous écrivions dans *Les médias contre la gauche* :

« Dans la presse, certains îlots parviennent encore à tirer leur épingle du jeu. Mais peut-on se satisfaire de quelques oasis dans le désert ? Notamment dans l'audiovisuel, où le reportage et l'enquête sociale finissent toujours par disparaître des grilles traditionnelles. Sur France Inter, l'émission « Comme un bruit qui court », qui avait succédé à « Là-bas si j'y suis » – enterrée par Laurence Bloch en 2014 –, a été à son tour éjectée de l'antenne en 2019 par la même directrice, et ce malgré de bons chiffres d'audience [2]. La direction invoquait alors la nécessité de « renouveler l'antenne » avant de se trahir pour de bon : l'émission était « trop militante » [3] ».

Le saccage se poursuit dans la même veine : la direction s'attaque aux (maigres) espaces restants où peuvent encore s'articuler reportage et critique sociale. Avec, en prime, cette affligeante mesquinerie : l'éviction du répondeur de « La terre au carré », où des anonymes sont habitués à relayer, par exemple, des initiatives militantes.

Les salariés de Radio France dénoncent « une atteinte grave au pluralisme » [4]. « Purge politique » est plus approprié. Sur fond de future cure austéritaire, de surcroît : le 23 avril, la CGT de Radio France alertait une nouvelle fois sur les dangers du projet de holding visant à regrouper les sociétés de l'audiovisuel public, repris à son compte par la ministre de la Culture Rachida Dati. Un « projet de démantèlement en règle de la radio de service public » porteur d'un risque « évident » de « réductions massives d'effectifs et de contenus », « une dégradation des conditions de travail [...] et des productions. » Les organisations syndicales « déposeront des préavis de grève pour les 23 et 24 mai ». La grève appelée le 12 mai pour « la défense de la liberté d'expression » est l'occasion d'y adjoindre des mots d'ordre politiques contre le (nouveau) tour de vis idéologique qu'endosse sans ciller la « première radio de France ».

Interrogée par *Le Monde* (3/05), la direction de France Inter fait péniblement valoir un « souci de lisibilité de la grille ». Un journaliste avance quant à lui une explication renversante : « Les directions de France Inter et de Radio France, condamne-t-il, "tremblent devant les posts de @MediasCitoyens", le compte X anonyme qui a fait de la station publique, jugée trop critique envers le gouvernement, l'une de ses cibles préférées et de "La Terre au carré", qualifiée "d'extrême gauche", son bouc émissaire. » En d'autres termes, une direction tout ouïe aux aboiements macronistes et à leurs cercles d'influences d'une part ; aux cris d'orfraie de l'extrême droite

contre le fort réputé « gauchisme » de la radio publique, d'autre part : les deux (seuls) courants auxquels le duo Adèle Van Reeth-Sibyle Veil ne cesse de donner des gages.

La veille de ces révélations, le professeur d'économie Gilles Raveaud rappelait d'ailleurs qu'une (vienne) revendication ne cesse, quant à elle, de rester lettre morte : « *Il n'y a aucune page d'archives de Bernard Maris [économiste assassiné dans les attentats contre Charlie Hebdo, NDLR] sur France Inter. Notamment de sa chronique quotidienne "L'autre économie". Il me semble que ça en dit long sur l'état d'esprit des dirigeants de cette chaîne.* » (X, 2/05) « L'esprit Charlie », là encore.

Parce qu'il faut bien rire un peu, terminons avec deux archives récemment déterrées par des internautes. Dans la première, Adèle Van Reeth confie d'un air solennel surjoué son « bien fou » d'être entourée d'« humoristes qui sont irrévérencieux, qui n'ont aucune notion du respect, du sacré ». Dans la seconde, l'indéboulonnable Léa Salamé confesse l'« obsession » qui l'anime aux commandes de la matinale de France Inter : « *Pas d'aller chercher, déceler la vérité, [mais] qu'il y ait un moment* » : « *Le plus important, évidemment que ce n'est pas la question, mais c'est le moment ! Ce n'est même pas la réponse, c'est le moment. C'est-à-dire que peu importe la question, peu importe la réponse, il faut qu'il y ait un moment [...], que l'auditeur soit surpris. Pour moi, un bon journaliste, c'est quelqu'un qui va faire un moment.* » Piétiner des salariés, piétiner la pensée critique, piétiner le pluralisme, piétiner toute forme de contre-pouvoir : voilà qui devrait fournir à la vedette du « service public » un joyeux « moment » à médi(a)t(is)er.

Post-scriptum. Des pensées à *M le magazine du Monde*, qui en septembre 2023, alignait les mièvreries journalistiques ordinaires pour mieux tresser les lauriers d'Adèle Van Reeth : une patronne qui « *fait entendre sa différence à France Inter* ». Pour sûr. Quoiqu'en matière de sape des programmes et de répression de la critique, elle puisse se targuer de faire fructifier un vieil héritage patronal.

Pauline PERRENOT, mai 2024 (Acrimed)

Acrimed est une association qui tient à son indépendance. Nous ne recourons ni à la publicité ni aux subventions. Vous pouvez nous soutenir en faisant un don ou en adhérant à l'association.

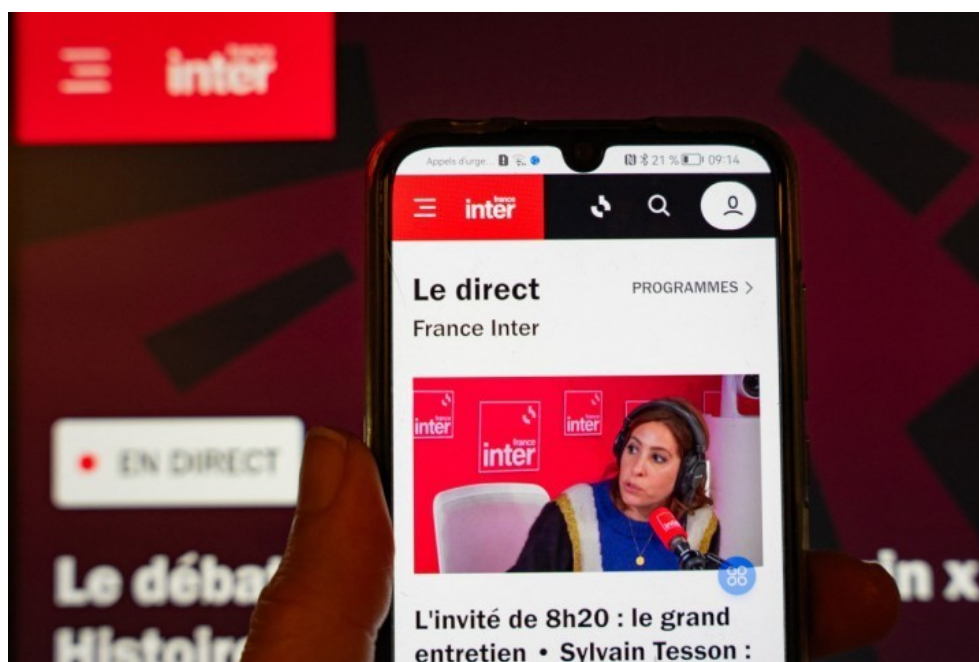
[1] À ce tableau de chasse, il faut ajouter la suppression de l'émission « La Librairie francophone ». L'écrivain et journaliste Sorj Chalandon écrit à ce propos : « *Après 18 ans d'antenne aux commandes de la formidable "Librairie francophone" Emmanuel Kherad, son animateur, a été viré par le service public. [...] Mépris, indifférence, goujaterie, violence, sottise. Tout ce que la littérature essaie de combattre.* »

[2] Depuis 2019, les deux animateurs, Antoine Chao et Charlotte Perry, se sont vus gracieusement confiés deux émissions, respectivement « C'est bientôt demain » (15 minutes le dimanche à 14h40) et « Des vies françaises » (10 minutes le samedi à 6h11). Vous avez dit déclassé ?

[3] « "Comme un bruit qui court" : la fin d'une émission "trop militante" pour France Inter ? », *Télérama*, 7 décembre 2020.

[4] Lire aussi les communiqués du SNJ-CGT Radio France (5/05) et du SNJ Radio France (7/05).

Radio France : « La Terre au carré » sauvée, l'écologie toujours menacée



L'émission écolo phare de France Inter, « La Terre au carré », préserve son avenir après avoir été menacée. Mais plusieurs autres programmes environnementaux du service public n'ont pas cette chance. Rétropédalage à France Inter. Après avoir annoncé la disparition de l'émission « *La Terre au carré* » sous sa forme actuelle le 6 mai dernier, la direction a fini par céder. La journaliste Camille Crosnier va récupérer sa chronique. Le répondeur, où les auditrices et auditeurs pouvaient laisser des messages, sera également préservé. En revanche, la plupart des reportages vont disparaître. Un compromis qui soulage les équipes, mais en dit long sur les attaques contre l'information écologique dans les médias du service public. Ces annonces avaient déclenché une vague d'indignation, à la fois des salariés, du public, mais aussi d'autres journalistes. Car elles s'inscrivent dans un climat plus global délétère, avec la suspension de l'humoriste Guillaume Meurice, suspension que l'observatoire des médias Acrimed qualifie de « *purge politique* ». « *Le soutien massif que nous avons reçu n'y est sans doute pas pour rien. Cela nous a beaucoup touchés et surpris. Même la médiatrice de Radio France a reçu beaucoup de messages* », dit à Reporterre le journaliste Mathieu Vidard, coproducteur de « *La Terre au carré* ».

Ces protestations avaient contraint Adèle Van Reeth, la directrice de France Inter, à se justifier sur le réseau social [Linkedin](#) : « *Je voudrais rétablir ici quelques faits : la suppression de "La Terre au carré" n'a jamais été envisagée. L'écologie fait partie des grandes causes que nous soutenons à France Inter en tant que radio publique au service de l'intérêt général et il n'a jamais été question d'y renoncer. Il suffit d'écouter l'antenne au quotidien pour s'en rendre compte.* »

Lors des discussions pour élaborer la grille de programmes de la rentrée, la direction avait demandé à l'équipe de faire évoluer l'émission. « *On nous avait demandé de réfléchir à une nouvelle formule. Nous étions d'accord mais en gardant tous les ingrédients qui ont fait l'identité de "La Terre au carré". Au sein de la radio, je sentais que nous étions parfois perçus comme une émission engagée et, dans la bouche de certains, ce n'est pas flatteur* », dit Mathieu Vidard.

Dans les couloirs de la Maison de la radio, certains sujets avaient froissé des susceptibilités, notamment celui sur la dissolution des Soulèvements de la Terre. « *Cela avait pu créer des crispations. Mais c'est normal, avec une émission par jour, on ne peut pas plaire à tout le monde* », poursuit Mathieu Vidard.

Dans l'article d'Acrimed, un journaliste explique que l'émission était devenue le bouc-émissaire des réseaux sociaux d'extrême-droite, notamment du compte [medias_citoyens](#), qui l'accusait d'être trop militante. « *Cela donne l'impression que les acteurs du changement sont partisans et pas objectifs, alors qu'ils sont soutenus*

par des faits scientifiques », observe Eva Morel, la cofondatrice de Quota Climat, une association qui milite pour augmenter la place de l'écologie dans le paysage médiatique.

L'excuse officielle : être moins anxiogène

L'une des raisons officielles avancées pour changer l'identité de « *La Terre au carré* », c'est la lutte contre l'éco-anxiété de l'équipe, comme l'a assuré un porte parole dans *Le Monde*. Il était aussi question d'une orientation trop anxiogène de l'émission. Une critique étonnante car l'actualité, quel qu'en soit le thème, est bien souvent déprimante.

« *Est-ce qu'on demande aux reporters de guerre de ne pas être anxiogènes ? Je ne crois pas. Dès lors, il est curieux d'exiger cela des journalistes qui traitent des questions écologiques* », dit Esther Meunier, ancienne rédactrice en chef de Nowu, un média de France télévisions sur l'environnement dédié aux moins de 25 ans. Il a été fermé en décembre dernier, faisant les frais d'un arbitrage budgétaire privilégiant la couverture des Jeux olympiques au détriment des sujets environnementaux.

Nowu faisait pourtant du journalisme de solution la colonne vertébrale de son travail, et ce afin de lutter contre l'éco-anxiété. « *Cela ne nous a pas empêché de sauter* », soupire Esther Meunier. À l'époque, la direction avait assuré que leurs sujets allaient être repris dans tous les autres services de la rédaction et devenir plus transversaux. « *La transversalité n'annule pas le besoin d'avoir des émissions spéciales consacrées à l'écologie. C'est complémentaire. Est-ce qu'on annule les émissions de sport sous prétexte qu'on en parle aussi dans les informations générales ?* » s'interroge Esther Meunier.

D'autres émissions écolos toujours condamnées

Si « *La Terre au carré* » a réussi à sauver les meubles, ce n'est pas le cas de l'émission « *C'est bientôt demain* » produite par d'Antoine Chao, qui parlait des luttes écologiques dans toute la France. Toujours à Radio France, l'émission « *Planète bleu* » de France Bleu, à laquelle *Reporterre* participait, n'a pas été reconduite. Son présentateur Benoît Prospero négocie actuellement avec la direction pour préserver une tranche horaire sur l'écologie.

France 5 arrête également « *Vert de rage* » qui enquêtait sur les scandales environnementaux. Son journaliste Martin Boudot n'a pas répondu aux sollicitations de *Reporterre*. Sur le réseau social X (ex-Twitter), il a déclaré : « *Cette mobilisation contre l'arrêt de notre émission nous va droit au cœur. Je n'ai pas voulu prendre la parole malgré les sollicitations mais je le ferai bientôt, promis.* »

Si les mois de mai-juin sont toujours des périodes où la grille des programmes est entièrement revue et où les journalistes doivent parfois se battre pour préserver leurs émissions, toutes ces suppressions ne peuvent pas être des coïncidences. « *Cela m'inquiète de me dire que les voix qui montrent les interactions entre la science et la politique sont celles qui passent à la trappe* », estime Esther Meunier, ancienne de Nowu.

« *C'est une politique éditoriale délibérée* », estime Anne-Sophie Novel, journaliste et formatrice des rédactions sur les enjeux écologiques. « *C'est comme si on voulait que ces sujets soient abordés gentiment. Qu'il ne faut surtout pas les politiser alors qu'on est rentrés dans un rapport de force* ».

Et les engagements environnementaux du service public ?

Ce tournant anti écolo est d'autant plus étonnant que les médias du service public avaient pris des engagements. Le 30 août 2022, Radio France annonçait en grand pompe un « *tournant environnemental* », promettant notamment de faire « *de la crise climatique un axe éditorial majeur. Il se déclinera dans nos programmes et nos tranches d'information, au quotidien et dans des spéciales* ». En novembre 2022, France télévisions avait aussi juré de « *s'engager face à l'urgence climatique et à la crise énergétique* ».

Mais les faits viennent contredire ces belles promesses. « *Ils ont annoncé ce tournant environnemental et en moins de deux ans, on sent la tentation de faire virage en sens inverse* », se désole Anne-Sophie Novel. Cela faisait déjà quelques mois que cette journaliste avait senti le vent tourner : « *Ces derniers temps, il y avait moins de demandes de formations dans certains médias. Comme si, une fois passée la phase de communication, ils se disaient qu'ils pouvaient ralentir* ».

« *On constate que les engagements des grands médias ne sont pas suivis d'indicateurs d'évaluation. Ils sont volontaires, ce qui permet de revenir dessus dès qu'ils ne font plus partie des priorités de la direction* », constate Eva Morel, la cofondatrice de Quota Climat. Cette association comptabilise le temps dédié à l'information écologique dans les médias généralistes. Selon ses derniers relevés, l'information sur l'écologie pèserait seulement 5 % du temps d'antenne de France Inter. Sur France Info, ce chiffre est monté à 10 % durant la dernière Cop sur le climat, mais plafonne autour de 3 % le reste du temps.

« C'est regrettable de voir cela à un moment où la science est malmenée dans l'opinion. Alors même que le service public devrait être en pointe sur ces sujets », dit Mathieu Vidard. Mais pour la rentrée, le journaliste assure ne ressentir aucune pression et compte bien poursuivre son travail d'information sur l'écologie, tout en faisant évoluer l'émission. « Je vais continuer à inviter des scientifiques, des historiens, des militants, des gens engagés sur le terrain pour la défense de la planète et de la justice sociale. Même si parfois, cela grince un peu sur la critique de la politique gouvernementale ».

Après cet article



France Inter coupe le micro à l'écologie et aux luttes

Laury-Anne CHOLEZ
18 mai 2024 (Reporterre)



AFP

Sur France Info, évitons de parler de Gaza !

« Colères siamoises de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon » selon Renaud Dely de France info. Dans son habitude à animaliser Jean-Luc Mélenchon, un représentant de l'éditocratie française comparait la semaine passée sa colère à celle de Marine Le Pen. Pourquoi assimiler le leader de la France Insoumise à la dirigeante d'extrême droite ? Que nous dit ce journaliste tout terrain ?

« La justice a fait irruption » dit-il, dans « la campagne des élections européennes avec deux procédures ». Quelles sont ces procédures ? Pour la France Insoumise il s'agit de la convocation par la police de Mathilde Panot cheffe du groupe la France Insoumise au parlement français (et Rima Hassan, juriste franco-palestinienne candidate aux élections européennes avec la France Insoumise, que Renaud Dely semble oublier) pour « apologie du terrorisme ».

Comme le note l'avocat Me Brengarth, « ce délit doit viser les cas les plus graves, comme les encouragements à une action terroriste. Là, on est plutôt sur des propos critiques à l'égard de la position d'Israël, qui ne sont, en soi, pas constitutifs d'une apologie ou d'une légitimation des attaques du 7 octobre ».

Qu'est-ce qui est reproché au Rassemblement National ? Une plainte est déposée contre Fabrice Leggeri pour complicité de crime contre l'humanité et complicité de torture par la Ligue des droits de l'homme et l'association Utopia 56. Ce dernier est numéro 3 sur la liste du RN de Jordan Bardella aux européennes de juin prochain. L'ex-patron de Frontex est accusé d'avoir multiplié les refoulements illégaux en mer de bateaux de migrants et d'en avoir livré aux garde-côte libyens malgré les risques encourus.

Renaud Dely dans sa chronique reprend sans les critiquer les mots de Marine Le Pen. Cette dernière accuse des « associations d'extrême gauche » de vouloir « réduire au silence » ceux qui s'opposent à la « submersion migratoire », nous dit-il.

On en saura pas plus sur le parcours et les agissements de Leggeri, lui qui est présenté par le parti frontiste comme la prise majeure de cette campagne, discours de respectabilité repris en fanfare par une majorité de médias. Pierre Galand écrivait il y a quelques semaines sur Investig'Action qu'il est épinglé par plusieurs rapports de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Ces rapports mettent en évidence de graves manquements et des pratiques illégales de refoulements de migrants (pushbacks) aux conséquences dramatiques.

Renaud Dely reconnaît que des ONG « demandaient à la Cour pénale internationale d'enquêter sur les agissements de Fabrice Leggeri depuis déjà deux ans ».

Pourtant, au lieu de montrer la diversité des situations et alors qu'on pourrait s'indigner du traitement réservé aux critiques d'Israël, pourtant condamné par le droit international depuis des années et encore

plus depuis des mois, il préfère enchaîner par une formule simulant la neutralité : « On constate néanmoins depuis quelques années une inflation des procédures de toutes natures contre des élus de toutes étiquettes ».

Fabrice Leggeri n'est pas visé par l'extrême gauche comme le dit Marine Le Pen, mais par des enquêtes menées par des journalistes, des ONG et des entités de l'Union européenne. Au Parlement européen le groupe des sociaux-démocrates réclamait sa démission bien avant qu'il quitte Frontex. Lors de son départ ils déclarèrent : « Une première bonne nouvelle pour le respect des droits fondamentaux » pourtant pas spécialement un parti d'extrême gauche.

« Rien ne permet d'affirmer que ces plaintes sont liées au contexte électoral », conclut Renaud Dely. Difficile d'y croire, quand on peut observer que Rima Hassan dérange, elle qui bénéficie d'un soutien populaire très important lors des interventions publiques. Sa présence oblige à parler de ce qui se passe à Gaza et en Cisjordanie, bien qu'au lieu de parler des massacres à Gaza la majorité des médias français, privés comme publics, préfèrent commenter le vocabulaire des étudiants qui protestent contre ces massacres.

Combien de temps d'antenne pour informer que la plainte contre Guillaume Meurice a été classée sans suite ? Ou que Télématin sur France 2 a diffusé un « publiereportage » à la gloire de Jordan Bardella ? Ou simplement de ce que fait Frontex et ses atteintes permanentes aux droits humains ?

Si certains journalistes continuent à traiter du sujet « Rassemblement National » avec complaisance, peut-être que le ton changera au fil des directives gouvernementales ? Comme l'explique Libé, le parti gouvernemental Renaissance s'active pour faire monter Reconquête dans les sondages pour les élections européennes, ce qui selon eux ferait baisser le RN et limiterait la casse pour les macronistes. D'autres, comme Maurice Szafran dans Challenges, n'ont pas attendu pour aborder le cas Bardella avec réalisme, constatant « la construction d'une sorte de légende » autour du jeune ambitieux. Szafran ose : « Jordan Bardella est-il... bidon ? »

Robin DELOBEL
30 avril 2024

Source : Investig'Action

Les nouveaux chiens de guerre

Des combats entre la France et la Russie ? Autrefois inimaginable, l'hypothèse s'est installée après les déclarations de M. Emmanuel Macron évoquant une « guerre existentielle » et l'envoi de « troupes au sol » en Ukraine. Depuis, le ton ne cesse de monter à Paris comme à Moscou. Une escalade qui semble ravir les médias français, au diapason du président de la République.

Les alchimistes ont enfin trouvé des successeurs à leur quête infructueuse. À la fin de l'hiver, les journalistes français se sont évertués à transformer une gaffe présidentielle en un joyau de l'analyse géopolitique. Il n'y a « pas de consensus aujourd'hui pour envoyer de manière officielle, assumée et endossée, des troupes au sol », lance M. Emmanuel Macron, le lundi 26 février 2024, à l'issue d'une réunion internationale de soutien à l'Ukraine qui vient de se conclure à Paris. « Mais, en dynamique, rien ne doit être exclu. Nous ferons tout ce qu'il faut pour que la Russie ne puisse pas gagner cette guerre », prévient-il.

Dans les heures qui suivent, la déclaration du président de la République provoque une pluie de démentis. Répliquant à un partenaire français toujours trop bavard, le chancelier allemand Olaf Scholz s'en tient à quelques mots : « Une chose est claire : il n'y aura pas de troupes au sol d'États européens ou de l'OTAN [Organisation du traité de l'Atlantique nord] » (X, 27 février). Deux des principaux soutiens de Kiev se mettent au diapason : « Nous n'envisageons pas d'envoyer nos troupes en Ukraine et nous avons sur ce point une position commune » avec Prague, explique le premier ministre polonais Donald Tusk lors d'une conférence de presse avec son homologue tchèque. « Il n'y a aucun projet de troupes de combat de l'OTAN sur le terrain en Ukraine », renchérit auprès de l'Agence France-Presse (AFP) un responsable de cette organisation militaire pilotée par Washington.

Aux États-Unis, justement, les porte-parole de la Maison Blanche, du département d'État et du Pentagone se relaient pour tenir la lance à incendie : « Il n'y aura pas de troupes américaines engagées au sol en Ukraine », martèlera M. John Kirby, porte-parole du président américain. Le premier ministre britannique Rishi Sunak fait chorus : « Nous ne prévoyons pas de déploiement à grande échelle. » L'Espagne, l'Italie, la Hongrie, la Suède opposent la même fin de non-recevoir au stratège de l'Élysée.

La sortie de M. Macron tourne au désastre : loin d'alimenter l'« ambiguïté stratégique » dont il se prévaut, il vient de clarifier la « très grande unanimité » des Occidentaux – dixit M. Scholz – dans leur refus d'envoyer des soldats combattre l'armée russe. « Ça ne peut pas être sérieux », titre le chef du service étranger du grand quotidien conservateur allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (27 février), qui décrit la politique étrangère de Paris comme une suite d'initiatives « peu élaborées et irréflechies ». Le *New York Times* résume : « En faisant le pari d'inquiéter le Kremlin, Macron a surtout choqué les alliés » (29 février).

Radio France au garde-à-vous

Mais, fort heureusement pour le chef de l'État français, au moment où les dirigeants étrangers doutent de sa compétence, une brigade d'acclamation tricolore composée d'une douzaine de journalistes et d'experts déferle sur les plateaux pour célébrer sa fermeté. Mobilisés depuis deux ans aux côtés de Kiev, ils rêvaient d'une confrontation militaire plus directe avec la Russie. Ils savourent la bévue présidentielle comme une divine surprise.

Faisant référence à l'« ambiguïté stratégique » invoquée par M. Macron, Pierre Servent s'avoue sur LCI « surpris et heureux » et loue ce « propos très pertinent ». Pour ce militant atlantiste, « ça a été préparé, pensé, construit » (27 février). Puisque le coup de menton présidentiel devance les attentes des commentateurs, la gaffe est gommée. Elle n'a même jamais existé. Le *Monde* cite avec bienveillance un conseiller de l'Élysée pour qui « les propos qu'Emmanuel Macron formule sont toujours ultracohérents » (14 mars). Les fantassins du journalisme d'État se déploient donc pour combattre un sentiment quasi général de fébrilité et d'amateurisme. Au point que leurs échanges évoquent parfois le répertoire du théâtre comique. Ainsi sur LCI le 29 février :

Jean Quatremer, correspondant de *Libération* à Bruxelles. — Emmanuel Macron a parlé juste. (...) Il n'a pris personne par surprise, tout le monde a été prévenu avant.

David Pujadas. — Ah, mais c'est important ce que vous dites parce que dans la lecture des événements qu'on a eue, on a eu l'impression qu'il faisait un coup. [...]

Un tel feu d'artifice pluraliste rendrait presque jaloux les matinaliers de France Inter. Presque... Car depuis deux ans la station publique se démène, elle aussi, pour couvrir ce conflit avec une partialité méticuleuse. Aucun chroniqueur ne manque à l'appel du clairon. Et la tonalité de ses journaux reproduit celle des échanges entendus dans le « salon antirusse » qu'anime le soir Darius Rochebin sur LCI. Les mêmes invités s'y retrouvent d'ailleurs, quoique la chaîne du groupe Bouygues propose une proportion plus forte d'anciens militaires de l'OTAN.

Le 28 février, Nicolas Demorand et Léa Salamé font eux aussi appel à Pierre Servent et à Isabelle Lasserre pour commenter le coup d'éclat présidentiel, mais en leur adjoignant l'ancien ministre des affaires étrangères Hubert Védrine. Servent reprend son refrain de la veille sur LCI : la déclaration de M. Macron est « très pertinente », « salutaire et bienvenue ». Mais, soucieux d'innover, il suggère un parallèle avec l'appel du 18 juin... Lasserre opine et réitère son lamento habituel sur l'aveuglement munichois des dirigeants occidentaux : « Si on avait dès le début mis le paquet on n'aurait pas eu ce débat. » Tout en refusant l'escalade, M. Védrine réclame la livraison plus rapide de missiles et d'avions de chasse à l'Ukraine.

Cette retenue (relative) indigné Servent. Il accuse l'ancien ministre d'être « dans la main intellectuelle de Poutine. Il y a une forme de soumission ». Préférant négliger cette « formule idiote », M. Védrine détaille sa critique des propos du président français : « Faire une déclaration, la corriger le lendemain, parler d'envoyer des troupes qui ne sont pas des troupes, c'est un signal de faiblesse par rapport à Poutine. »

Mais quelques minutes plus tôt, le chroniqueur de politique intérieure de la station, Yaël Goosz, avait expliqué que le dessein de M. Macron était moins d'impressionner son homologue russe que de « dramatiser l'enjeu du scrutin du 9 juin prochain ». Et le chroniqueur s'en réjouissait : « Sa sortie remet un coup de projecteur sur les incohérences du RN [Rassemblement national], sa longue histoire poutinophile, et cette drôle de "paix", celle des non-alignés, à laquelle aspire aussi une partie de la gauche. » Instrumentaliser une guerre comportant un risque d'escalade nucléaire, brandir la menace d'une intervention de « troupes au sol » dans l'espoir de nuire à des adversaires politiques lors d'un scrutin européen : ce détournement du débat public semblait donc n'appeler aucune réserve de France Inter.

En matière de pluralisme, le pire était encore à venir. Non pas sur une chaîne déversant en continu ses informations haineuses, mais sur France Culture, dans la sérénité d'une émission dominicale de réflexion sur l'actualité. Le 3 mars dernier, quatre intervenants « débattent » : l'éditorialiste du *Monde* Sylvie Kauffmann, le directeur du Cerf Jean-François Colosimo, la directrice de la revue *Esprit* Anne-Lorraine Bujon, enfin Thierry Pech, directeur général de Terra Nova. Kauffmann, qui ouvre le feu, s'emploie à éclairer la pensée de l'Élysée avant de faire part de la sienne. Par chance, elles coïncident : « Cette ligne rouge à un moment donné on peut considérer qu'il faut la franchir, que la réponse proportionnée à l'agressivité de la Russie serait d'envoyer des troupes en Ukraine. » Une éventuelle solution diplomatique attendrait car « Vladimir Poutine n'est plus un interlocuteur possible pour ça ». M. Colosimo ne la contredit pas : « On a une espèce de crapulerie qui domine le Kremlin et cette crapulerie elle doit être intimidée parce qu'elle ne connaît que la loi de la force et de la violence. »

En termes plus châtiés, Pech en convient : « Vladimir Poutine partage avec Oussama Ben Laden, Daech et d'autres personnages une idée simple, il pense que nous sommes des ruminants. Un troupeau de gens assez prospères, assez peureux, qui veulent surtout que rien ne bouge et qui ne veulent pas mourir pour le Donbass. » Il conclut : « C'est pour ça que le signal du président français est le bon. » Le présentateur Hervé Gardette, qui a relevé la concordance à peu près totale entre ses trois premiers débatteurs, se tourne vers la quatrième, espérant d'elle un peu de dissonance. Hélas, la directrice d'*Esprit* se déclare « largement d'accord avec ce qui a été dit ». Et ajoute même : « Ça fait des années que LFI [La France insoumise] et le RN sont d'une complaisance coupable à l'égard de la Russie. » Précisément le thème de campagne que l'Élysée a choisi pour les élections européennes...

Avec le soutien à Israël, la guerre d'Ukraine est l'un des rares sujets où le militantisme radicalisé tient lieu de qualité journalistique. À un internaute qui lui demande lors d'un échange en ligne s'il connaît « des Russes sympas et pro-Poutine », le reporter du *Monde* Emmanuel Grynszpan répond sur-le-champ : « Un pro-nazi peut-il vous être sympathique ? C'est exactement pareil » (5 mars). On ne donnerait pas cher de la longévité professionnelle d'un journaliste affichant les mêmes propos publics à l'encontre des États-Unis ou d'Israël... Avec la Russie, c'est permis. Laure Mandeville au *Figaro*, Darius Rochebin sur LCI, Elsa Vidal sur Radio France Internationale, Marion Van Renterghem à *L'Express* rivalisent de sermons guerriers qu'on ne retrouve pas quand il leur arrive d'évoquer les massacres en cours à Gaza. Ils citent ou invitent la même

liste d'experts, toujours volontaires pour prôner l'escalade militaire : Bruno Tertrais, Thomas Gomart, Bernard-Henri Lévy, Pierre Servent, François Heisbourg, Nicolas Tenzer.

Membre d'un groupe de réflexion proche de l'OTAN, enseignant à Sciences Po Paris, Tenzer déploie dans le domaine géopolitique les recettes intellectuelles de Cyril Hanouna : la provocation infantile. Avec autant de succès – sa surface médiatique a été multipliée par dix-huit par rapport à 2021 (1). M. Macron « a totalement raison », affirme donc Tenzer sur France Info (17 mars), mais il faut aller beaucoup plus loin. « La Russie est un nain en train de décliner », son président, « une sorte de petit criminel mafieux ». Et dès lors que « c'est notre guerre », « on ne peut pas laisser uniquement les Ukrainiens combattre à notre place ». Après tout, « nous serions nous aussi capables de détruire physiquement la Russie ». Quant à l'option d'une négociation, « soit c'est de la compromission, voire de la corruption, soit de la bêtise ».

Malgré ce tintamarre va-t-en-guerre, les Français renâclent. Les mois passant, l'image de l'Ukraine, bien que toujours favorable, se dégrade ; la volonté de lui fournir du matériel militaire (que pourtant aucun parti ne discute) n'est plus partagée que par la moitié des sondés. Et une majorité s'oppose à présent à l'entrée de Kiev dans l'Union européenne. M. Macron a au moins réconcilié ses concitoyens sur un point : l'idée d'envoyer des troupes françaises combattre en Ukraine rassemble les trois quarts des personnes interrogées (76 %)… contre celui qui l'a formulée (2).

Peu importe car dans sa stratégie visant à cliver le paysage politique sur la question ukrainienne entre « résistants » (Renaissance, ses alliés, ainsi que les partisans de M. Raphaël Glucksmann) et « collabos » (RN, communistes et Insoumis), l'Élysée peut compter sur un « contre-pouvoir » qui, retrouvant avec délice ses réflexes maccarthystes (3), injurie quiconque manifeste un zèle occidental insuffisant. « Les Insoumis, le PCF [Parti communiste français], plusieurs journaux comme Marianne » rappellent ainsi à Thomas Legrand, journaliste sur France Inter et chroniqueur à Libération, l'« attitude pétocarde d'une partie des élites de la fin des années 1930 » (11 mars 2024). « On ne peut que constater, ajoute-t-il, les frappantes et effrayantes similitudes de discours et de réflexes entre les forces pacifiques puis collaborationnistes », avant de comparer Pascal Boniface, l'actuel directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), à l'ex-socialiste pronazi Marcel Déat. De son côté, l'ancien premier ministre Dominique de Villepin est jugé coupable d'« épouser les pires dérives complotistes » par Bernard-Henri Lévy (Le Parisien, 17 mars 2024) ; l'essayiste Emmanuel Todd, d'avoir « fait allégeance à la barbarie » par Le Monde des livres (20 janvier 2024).

« Envoyer des mecs à Odessa »

Dans une autre chronique de Libération titrée « La Russie a ses médias en France » (15 mars 2024), Legrand assimile les chaînes du groupe Bolloré à « des machines à polariser, à brouiller et à déchirer les opinions publiques ». À ce titre, elles « servent objectivement la stratégie du Kremlin pour miner les démocraties libérales ». Mais polariser le spectre politique de part et d'autre de la ligne de front ukrainienne, n'est-ce pas précisément la stratégie présidentielle pour rejeter « les extrêmes » dans le camp du mal ? Car au-delà de leurs profondes inimitiés éditoriales, CNews et France Inter partagent la même approche pour doper leurs audiences. Les médias d'extrême droite prônent une reconquête des « territoires perdus de la République » et désignent les migrants et l'« islamogauchisme » comme leurs ennemis intérieurs ; ceux d'extrême centre appellent à la guerre de l'OTAN contre la Russie et dénoncent la « cinquième colonne » de Moscou en France. Les hurlements des premiers menacent la paix civile ; les imprécations des seconds, la paix tout court.

« De toute façon, dans l'année qui vient, je vais devoir envoyer des mecs à Odessa », aurait improvisé M. Macron devant une brochette de convives réunis à l'Élysée (Le Monde, 15 mars 2024). Pendant trois ans encore, les Français vont devoir vivre avec ce président impulsif, doté de pouvoirs considérables. Qu'ils ne comptent pas sur leurs médias pour l'encourager à devenir raisonnable.

Serge HALIMI & Pierre RIMBERT (Monde diplomatique, avril 2024)

(1) Mesurée au nombre de citations dans la presse et l'audiovisuel selon l'agrégateur Europresse.

(2) Sondage IFOP du 23 février 2024 et sondage CSA des 27-28 février 2024.

(3) Obsédé par l'« ennemi intérieur », le sénateur républicain Joseph McCarthy avait mené une croisade anticommuniste au début des années 1950 aux États-Unis. De nombreux Américains avaient perdu leur emploi, choisi l'exil, connu la prison.

Morandini-Praud-Hanouna, porte-voix de la fachosphère

Le 30 avril, la journaliste Nassira El Moaddem (Arrêt sur images, ex-i-Télé, ex-France Inter) tweete en réaction à une décision de la Fédération française de football [1] : « Pays de racistes dégénérés. Il n'y a pas d'autres mots. La honte. » Ce qui lui vaut d'être prise pour cible par l'extrême droite sur les réseaux sociaux et de subir menaces et insultes racistes et sexistes. La campagne se déroule ensuite sur les plateaux de la TV Bolloré, qui décuplent le torrent de haine.

Jean-Marc Morandini est le premier à dégainer. Le 1er mai, sur CNews, il introduit le sujet en précisant que ce tweet l'a mis « hors de [lui] », avant de tendre le micro à... Julien Odoul (RN) qui appelle Radio France à la suspendre (alors qu'elle n'y travaille plus) et conclut : « Si elle n'est pas contente, elle se casse ». Problème, comme le révèle Morandini qui s'enorgueillit d'avoir mené l'enquête – une enquête de basse police sur les « origines » de Nassira El Moaddem : « Elle est née dans le Loir-et-Cher, c'est une journaliste française. Ses parents sont marocains, ses parents sont originaires du Maroc. » Courtois avec l'élue RN qui pense comme lui, Jean-Marc Morandini se fait ensuite plus mordant – c'est le moins que l'on puisse dire – avec son autre interlocuteur, Rost, qui se refuse à « condamner » les propos de Nassira El Moaddem, même s'il dit ne pas les reprendre à son compte.



Sélection des injonctions hystériques de Morandini :

Rost, ça vous fait bondir aussi j'espère ? [...] Mais vous devriez être vent debout, Rost. « Pays de racistes dégénérés », on accepte que la France soit traitée comme ça par une journaliste française ? [...] Dites que c'est honteux alors ! [...] Parce que votre réaction c'est de dire « Oui, il y a des racistes », c'est pas ça la question, mais c'est honteux d'écrire ça ! C'est honteux ! [...] Vous condamnez ce tweet ? [...] Est-ce que vous condamnez ce tweet, Rost ? [...] Est-ce que vous condamnez ce tweet ? Attendez, je pose la question autrement, est-ce que vous êtes solidaire de ce tweet ? Est-ce que vous êtes solidaire de ce tweet ? Est-ce que vous êtes solidaire de ce tweet ? [...] Est-ce que vous validez « pays de racistes dégénérés » ? [...] Est-ce que vous validez ? [...] Est-ce que vous validez ou pas « pays de racistes dégénérés » ? Vous êtes incapables de condamner ! [...] C'est honteux de pas pouvoir condamner ces propos ! C'est honteux de pas pouvoir condamner ces propos ! [...] Les yeux dans les yeux : c'est honteux de pas condamner ces propos ! C'est honteux ! [...] Vous me faites bondir Rost, là. Ça ne vous ressemble pas. Ça ne vous ressemble pas ! Oui, il y a des racistes en France, mais on n'est pas un pays de racistes dégénérés, vous êtes incapable de dire ça ? [...] Mais est-ce qu'elle a raison ou pas ? Est-ce qu'elle a raison ou pas ? [...] Est-ce qu'elle a raison ou pas ? [...] Incroyable. Incroyable, Rost. Incroyable ce que vous faites. C'est incroyable. Mais vous vous rendez compte de ce que vous dites ? [...] Si vous êtes pas capable de dire oui ou non sur « la France est un pays de racistes dégénérés », c'est très grave !

Quoi que l'on puisse penser de ce tweet, on conviendra qu'entre « il y a des racistes en France » et « pays de racistes dégénérés », la nuance n'est pas si grande qu'elle justifie une telle furie. D'autant que CNews, tout en le dénonçant violemment, montre que le racisme est désormais suffisamment assumé pour qu'on

puisse, sur ses plateaux de télévision, se targuer d'avoir vérifié l'ascendance d'une journaliste, ou proposer à cette même journaliste, française mais manifestement pas autant que d'autres, de se « casser ». Il est parfaitement clair que ce sont le nom et les « origines » supposées de son autrice, comme le montre d'ailleurs « l'enquête » aussitôt menée par Morandini, qui le rendent insupportable aux yeux du présentateur de CNews : n'est-ce pas là la définition même du racisme ?

Le soir même, c'est Pascal Praud qui prend le relais – sa thèse : « *On va à l'affrontement des communautés* » –, avant de remettre ça le lendemain matin (2/05)... L'affaire est évidemment traitée par Cyril Hanouna et sa cour dans « *Touche pas à mon poste* » (C8), le même jour. Le tweet de Nassira El Moaddem ? « *La lie de ce qui peut être fait en journalisme* » explique-t-il. C'est un expert qui parle.

« *Une affaire désormais tristement banale, qui témoigne de l'interconnexion de la fachosphère et d'une mécanique bien huilée où réseaux sociaux, télévision bollorisée et acteurs politiques – dont le Rassemblement national – jouent la même partition.* », écrit à juste titre *Libération* (2/05). Une affaire qui rappelle la spécificité de la TV Bolloré et de ses têtes d'affiche : se faire les porte-voix de la fachosphère... et « *une spécialité de jeter [des individus] en pâture [...], déclenchant contre [eux] des torrents de menaces de morts et d'insultes* », ainsi que le documentait Mediapart dans le quatrième épisode de la série « *Haine et désinformation : CNews vue de l'intérieur* » : « *Pascal Praud : l'heure des cibles* ». Une affaire entendue : comme le relevait Nassira El Moaddem, à qui Acrimed apporte tout son soutien, les vagues de haine raciste qu'elle subit « *correspondent toujours aux directs de leurs émissions* ».

Maxime FRIOT, mai 2024 (Acrimed)

[1] « *Laïcité : comment la FFF lutte contre le phénomène du port de collants et de casques dans le foot amateur* », RMC, 30/04.

Manuel de manipulations journalistiques par la RTS contre le Dr Louis Fouché



Manuel de manipulations journalistiques par la RTS contre le Dr Louis Fouché. © FS

Cécile Tran-Tien, journaliste à la RTS avec Sébastien Bourquin et Dimitri Zufferey ont publié un documentaire à charge contre Louis Fouché, qu'ils traitent d'« *antivax qui monte* ». Dans ce debriefing, le Dr Louis Fouché apporte une réponse étayée à la charge de Cécile Tran-Tien et de la RTS qui enfreignent les règles les plus élémentaires de l'éthique journalistique.

Les dix devoirs de la charte

Chaque journaliste doit :

1. Respecter la **vérité**, **quelles qu'en puissent être les conséquences** pour lui-même, et ce, **en raison du droit** que le public a **de connaître la vérité**.
2. Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.
3. Publier seulement **les informations dont l'origine est connue** ou **les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent** ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents.
4. Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
5. S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
6. **Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte.**
7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
8. S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
9. Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs.
10. Refuser toute pression et n'accepter de directives rédactionnelles que des responsables de la rédaction.

Louis Fouché, a répondu favorablement à une demande d'interview de la RTS, en souhaitant fournir des éléments détaillés sur son travail de médecin et de citoyen en tant que membre fondateur de Réinfocovid. Une lueur d'espoir lui traversait l'esprit quand il échangea par de nombreux emails et pièces justificatives avec Cécile Tran-Tien. En lieu et place d'un documentaire qui permettrait un débat ouvert sur la gestion de la crise covid, il s'est retrouvé avec un documentaire unilatéralement à charge. Seules six

minutes du long entretien ont été extraites dans le but de lui faire porter des paroles ou des prises de positions qui ne sont pas les siennes.

L'interview initial avec Cécile Tran-Tien dure 1h45, et elle a accepté que le Dr Fouché l'enregistre. En ce qui s'apparente à une méthode déloyale pour obtenir l'accord du Dr Fouché pour cette interview, elle a par la suite déclaré qu'elle ne voulait pas qu'il publie l'enregistrement complet de l'entretien ! Si elle a fait son travail de journaliste dans les règles de l'art, elle ne devrait pas avoir de problème à ce que cet entretien soit publié dans sa globalité.

Enfreignant la plupart des devoirs de la charte d'éthique des journalistes (dite charte Munich), Cécile Tran-Tien et la RTS se rendent coupable d'un documentaire qui contient de nombreuses fausses informations. Y compris sur *France-Soir* puisque cette dernière n'a pas été capable de vérifier les informations sur la date de rachat du journal, omettant aussi de mentionner que France-Soir est un média agréé ou que le Monde a été condamné pour concurrence déloyale par dénigrement.

Dans ce debriefing, Louis Fouché revient sur les points les plus marquants de cet entretien. Entretien qui semble avoir été commandé pour disqualifier, dénigrer, diffamer et surtout porter atteinte à l'image du Docteur : « *Ils affectent ma capacité à trouver du travail* ». Le Dr Fouché annonce d'ores et déjà des suites juridiques. Cécile Tran-Tien semble familière avec ce genre d'usage, de méthodes déloyales, pour des activités qui s'apparentent plus à de l'activisme ou du propagandisme que du journalisme. Une personne proche de la RTS déclare que « *Cécile Tran-Tien a reçu une commande, elle n'a fait qu'exécuter* », avant de préciser « *ce documentaire est une commande politique et un échange de services entre la RTS et l'administration* ». Elle ajoute enfin à propos de Tran-tien « *sa marge de manœuvre a été dictée par un agenda qui n'a rien à voir avec du journalisme* ».

Cécile Tran-tien a déjà été du mauvais côté de la justice *en portant une arme fabriquée avec une imprimante 3D* – elle essaiera de se sortir de l'impasse judiciaire en indiquant ne pas avoir voulu « *enfreindre la loi* », mais « *montrer les failles de sécurité* ». Cependant, elle a omis de prendre les précautions que l'on pourrait attendre dans une telle enquête journalistique, par exemple consigner avec un huissier ce qu'elle allait faire, afin de prouver sa bonne foi le cas échéant. Ces arrangements avec l'éthique journalistique et la loi montrent qu'elle confond vraisemblablement le travail de journaliste et celui des forces de l'ordre. Avec les autoproclamés fact-checkers, les méthodes déloyales semblent un lot quotidien, et c'est sans compter les accusations non étayées en tous genres qui vont du complotisme, à l'étiquette d'antivax, d'extrême droite, ou d'antisémitisme.

Contacté, Cécile Tran-Tien n'était pas disponible pour répondre.



vincent PAVAN

J'étais avec Louis lors de son ITW. JE confirme effectivement que @cectrantien a bien peu à voir avec le journalisme. Il s'agit purement et simplement de manipulation et de mensonges. La propagande dans toute sa splendeur.



Franky

@DarkiFranky

@louisfouch3 avec @essentiel_news J'ai en ma possession l'intégralité de l'entretien avec @cectrantien de @RTSinfo qui dure 1h45 alors que son reportage est extrêmement orienté avec des biais énormes et mensongers Est-ce qu'elle est réellement une journaliste ?

4:18 PM · 28 mai 2024

FRANCE-SOIR
Publié le 28 mai 2024

La RTS voulait flinguer Louis Fouché mais...

L'émission « Vraiment » passe au crible la figure de proue des opposants aux mesures anti-Covid... et se plante, selon le journaliste Jacques Pilet.



Image © RTS

Nous publions ci-dessous la réaction du média Bon pour la tête, animé par Jacques Pilet, à l'émission du 21 mai de la RTS. Le sujet intitulé « Docteur Complot ? » relaye les habituels clichés dévalorisants décernés au Dr Fouché – antivax, complotiste, extrême-droite, antisémite, gourou, sectaire... Sans y opposer le moindre avis contraire. Tous les experts et fact-checkers cités sont du même bord.

Même le face à face entre la journaliste Cécile Tran-Tien et le médecin dissident vise à coincer ce dernier sur des petites phrases isolées de leur contexte. Or on attendrait plutôt d'un service public comme la RTS un débat public, un débat de fond sur les enjeux de la politique sanitaire. Un débat contradictoire et intelligent dont notre société a un immense besoin.

Rappelons à ce sujet que 64 000 médecins et experts en santé publique du monde ont signé la déclaration de Great Barrington critiquant les mesures contre le coronavirus.

La RTS part en chasse... et se plante

Jacques Pilet, édition du 24 mai 2024



Capture d'écran © RTS

La TV romande, dans son émission « Vraiment », dézingue pendant une demi-heure le médecin français Louis Fouché, figure de proue des accusateurs du vaccin anti-Covid de Pfizer, « la star des complotistes ». Coupable d'avoir tenu des conférences à Lausanne et Aubonne, sous le titre « Traverser la peur ». Ce qui, est-il dit, « a suscité l'inquiétude de la gauche vaudoise ».

La journaliste, Cécile Tran-Tien, toute à sa tâche de dénonciatrice, porte plus largement ses coups de griffes. Citation du site : « Louis Fouché s'affiche également avec la complotiste genevoise Ema Krusi, fer de lance du mouvement QAnon en Suisse et condamnée pour avoir publié des ouvrages révisionnistes avec l'éditeur suisse controversé Slobodan Despot. » Or tout est faux. Le chroniqueur de Antipresse et par ailleurs invité des « Beaux parleurs » du dimanche sur la même RTS, n'a plus publié de livres depuis au moins cinq ans. Aucun de Ema Krusi. ni aucun ouvrage dit « révisionniste » ! D'ailleurs que vient faire ici ce mot à géométrie variable ? Par ailleurs Despot serait donc un éditeur « controversé ». Parce que c'est suspect, la controverse ? Publier des livres qui ne la susciterait pas, ce serait les enterrer d'emblée. Un peu brouillée avec le vocabulaire, chère consœur.

Il est vrai cependant que ce Louis Fouché dépasse les bornes de la convenance... Il ose dire : « Nous avons besoin de gens qui pensent différemment, nous avons besoin de dissensus. Une société où tout le monde pense pareil, c'est une société qui amorce un déferlement totalitaire. » Citation portée à charge dans cette piteuse chasse aux sorcières.

Aller plus loin :

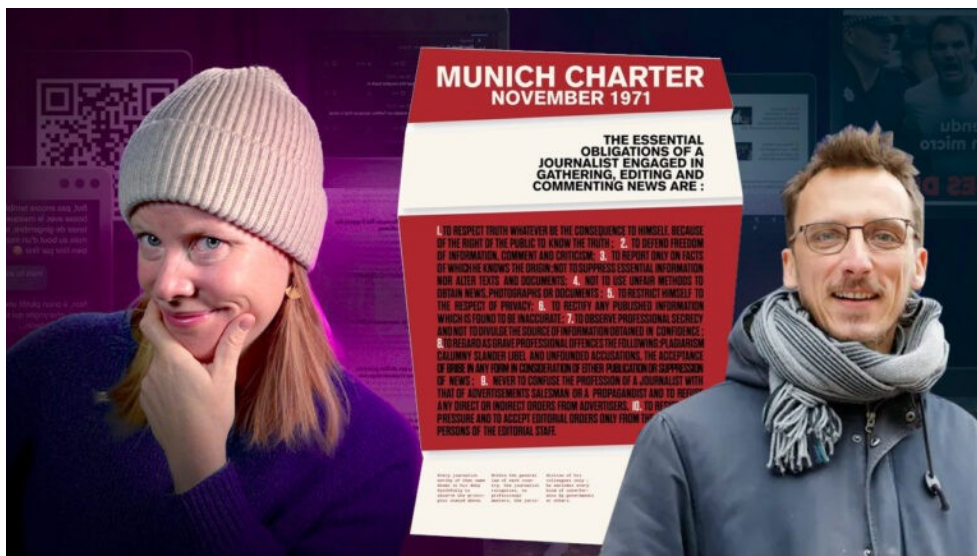
- Émission de Jean-Dominique Michel, anthropologue de la santé, du 23 mai 2024 : *La télévision suisse attaque Louis Fouché : le scandale de trop ?!*
- Reportage sur Louis Fouché, questionnements autour d'un exercice de fact-checking à la Radio Télévision Suisse, de - Philippe Vallat, Dr ès sc., systémicien, expert en santé publique indépendant, sur infoméduse.
- *Monoculture de l'info de masse: un cri d'alarme* – Livre de 23 journalistes suisses connus dénonçant le conformisme idéologique des médias.
- « *L'intolérance intellectuelle, cet autogol que s'infligent les médias* » – La journaliste Myret Zaki plaide pour un journalisme ouvert à la diversité des points de vue dans une tribune libre d'un grand quotidien.
- « *Le suicide du journalisme* » – Dialogue avec Laurent Mucchielli, directeur de recherche au CNRS

24 mai 2024

<https://essentiel.news>

Dr Fouché répond[ra] au reportage accusatoire de Cécile Tran-Tien

Mme Cécile Tran-Tien, reprise de justice et figure du journalisme sensationnel, a d'abord fait ses armes chez BFM TV.



Nous donnons la parole au Dr Louis Fouché en direct ce lundi à 8h, au sujet du reportage accusatoire signé le 22 mai 2024 par la journaliste de la Radio-Télévision Suisse Mme Cécile Tran-Tien.

L'interview en direct du Dr Fouché est accessible dès lundi 27 mai à 8h sur cette page, et en replay dès 9h au même endroit.

Soucieux d'éclaircir les dysfonctionnements qui ont conduit le service public à publier un tel documentaire, nous nous penchons sur le contexte dans lequel il a été réalisé.

Journalisme jaune

Mme Cécile Tran-Tien, responsable du reportage accusatoire, est une citoyenne française née en 1986, diplômée en 2011 de l'école supérieure de journalisme de Lille, et résidant à Annecy (Haute-Savoie). Elle fait ses armes dans le secteur de la « télé poubelle » entre 2010 et 2015, en travaillant pour la chaîne « d'information continue » de la télévision numérique terrestre BFM TV, détenue par le milliardaire franco-israélien Patrick Drahi.

Cette chaîne, largement considérée comme racoleuse, illustre parfaitement ce que le professeur et sociologue américain Eric Klinenberg appelle les « ravages de la télévision continue ». Elle a été condamnée en 2015, alors que Mme Tran-Tien y était encore employée, pour atteinte à l'intégrité d'un cadavre, reproduction illicite d'une scène de crime, et recel de violation du secret de l'instruction. Le procureur avait qualifié le comportement du média en disant : « Il n'y avait là qu'un seul objectif : l'audimat, le sensationnel, et la satisfaction de certains journalistes ».

C'est dans un contexte comparable que Mme Tran-Tien a elle-même été condamnée à Genève en 2020 à soixante jours-amende avec sursis pour violation de la loi sur les armes. À la recherche du spectaculaire et du sensationnel, sans doute intéressée par l'audimat avant l'information, elle avait fabriqué une arme à feu pour, avait-elle prétendu, mieux illustrer son propos.

Ce journalisme-divertissement, constamment à la recherche d'un effet choc, c'est ce qu'on appelle dans le jargon de notre profession le journalisme jaune.

Suite à sa condamnation, Mme Tran-Tien s'était érigée en victime, affirmant que sa condamnation « violait la liberté d'information », sans expliquer comment la loi sur les armes l'empêche d'informer le téléspectateur. En d'autres termes, elle s'est appuyée sur le même argument que celui qu'avait tenté de faire valoir auparavant son employeur BFM TV pour expliquer la nécessité d'exhiber un cadavre.

En réalisant un reportage accusatoire sur le Dr Fouché, elle s'inscrit donc dans la continuité de ses pratiques précédentes, à la recherche du sensationnel et du spectaculaire, et dont l'objectif est d'agir davantage sur l'émotion que sur la raison.

La RTS n'en est pas à son coup d'essai

Depuis 2015, date à laquelle elle obtient un emploi pour la radio-télévision suisse à Genève, le salaire de Mme Tran-Tien est assuré par le contribuable suisse. Le recours de la RTS à une journaliste française habituée au « coup de poing » plutôt qu'à l'information illustre le déclin de la chaîne depuis le rejet de l'initiative No Billag, qui a eu l'effet d'asseoir la régie publique dans un confort assuré par la loi.

Ce déclin s'est illustré bien avant la « pandémie » de 2020-2022 et les nombreuses contre-vérités qui ont parsemé le paysage audiovisuel subventionné. Il a notamment éclaté au grand jour lors de la soi-disant « affaire Giroud », au cours de laquelle la RTS a été condamnée par le tribunal fédéral autant que par l'autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radiotélévision (AIEP).

En cause dans ce cas-là, un autre reportage diffamatoire, signé en janvier 2015 par l'ex-journaliste disgracié Yves Steiner, dont les conversations téléphoniques fuitées sur Internet avaient révélé le comportement honteux.

La RTS en retard

Alors qu'un certain nombre d'autres médias, en Suisse alémanique et à l'étranger, sont en train de faire amende honorable, et de reconnaître que pendant la « pandémie » ils ont eux-mêmes contribué à la désinformation, la RTS, elle, est en retard: le reportage agressif de Cécile Tran-Tien en est une illustration évidente.

Dans un souci d'archivage et de conservation de preuves, nous avons pris l'initiative de sauvegarder (deux fois) cette pièce à conviction dont, répétons-le, le contribuable suisse a payé la production.

En tout état de cause, Mme Tran-Tien aurait sans doute dû placer l'intérêt du public en premier, et privilégier un débat de fond. Ceux qui souhaitent le lui rappeler peuvent le faire poliment sur Twitter, sur Instagram, et par email. Dans tous les cas, ce n'est jamais inutile d'écrire à l'organe de médiation de la SSR, dont l'email est mediation@ssrsr.ch.

25 mai 2024

<https://essentiel.news/dr-fouche-repond-au-reportage-accusatoire-de-cecile-tran-tien/>